

Tunisie

## Le populisme économique sauvera-t-il le pays ?



### A LA UNE

Prix :  
La Shrinkflation, sport  
favori d'industriels  
tunisiens

### INTERVIEW

Le changement de  
statut de la BCT  
pourrait permettre à la  
Tunisie de s'affranchir  
du joug de la dette

### SECTEURS

Textile :  
Patronat et syndicat  
dénoncent la fripe de  
luxe

### CULTURE

La plateforme  
tunisienne Elbirou Art  
Gallery accueillera des  
artistes en résidence



*Le Guide*  
2024

Épargne retraite

Placements

Épargne

**ADRESSE :**

Rue Lac Victoria-Rés.Flamingo

les Berges du Lac - Tunis

Tél. : (+216) 71 962 775

(+216) 71 962 617

(+216) 21 18 18 18

(+216) 20 313 314

(+216) 55 313 314

Fax : (+216) 71 962 429

Email : img@planet.tn

www.webmanagercenter.com

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Hechmi AMMAR

**RÉDACTEURS EN CHEF**

Amel BelHadj Ali

Talal Bahoury

**RÉDACTION**

Ali Driss

Khmaies krimi

Hajer Krimi

Amani ibrahimi

Sarra Boudali

**PHOTOS**

Anis MILI

**DESIGN INFOGRAPHIE**

Hynd GAFSI

Hela AMMAR

**DIRECTION COMMERCIALE**

Meryem BEN NASR

**ADMINISTRATION**

Raja Bsaies

Walid Zanouni

**FINANCE**

Mohamed El Ayed

**Prix :** 3 Dinars

**Abonnement annuel :** 120 Dinars

(inclus 2 mois gratuits)

**CopyRight**

Internet Management Groupe - IMG



## Tunisie : **Le populisme économique sauvera-t-il le pays ?**

Oiseaux de mauvaise augure ? C'est ainsi que les nouveaux parvenus sur la scène publique, les peshmergas des réseaux sociaux et les médias systématiquement complaisants appellent économistes, experts et compétences patriotes...



Zied Ayoub, expert financier auprès des tribunaux : **« Le changement de statut de la BCT pourrait permettre à la Tunisie de s'affranchir du joug de la dette »**

La gestion de la dette publique est un sujet complexe et les stratégies pour y pallier varient d'un pays à l'autre. Nombreux sont les exemples où des pays ont mis en œuvre des échanges de titres et des opérations de rachat pour gérer leur dette.



## Prix : **La Shrinkflation, sport favori d'industriels tunisiens**

Une évidence : la tricherie est le sport favori de certains acteurs économiques en Tunisie. Au regard de l'ampleur du phénomène, on dirait que c'est dans leur ADN.



## Lutte contre l'exclusion financière : **la Tunisie se dote d'un projet de loi ambitieux**

Le projet de loi relatif à la lutte contre l'exclusion financière renforce l'inclusion numérique des catégories non concernées par les transactions bancaires, dont le nombre est estimé à près de 60% de la société en Tunisie...



**BOURSE**



**AFRIQUE**



**ACTUALITÉS**



**IDÉES & DÉBATS**



**SPORT**



## Salaires en Tunisie : **les mieux payés et les moins bien rémunérés**

Les travailleurs dans les activités financières et d'assurances comptent parmi les salariés les mieux rémunérés en Tunisie, puisque le salaire de base moyen d'un cadre s'élève à 3.258 dinars, ce qui représente 708% du salaire mensuel minimum interprofessionnel garanti -SMIG 2022 (environ 460 dinars).



## La plateforme tunisienne **Elbirou Art Gallery** accueillera des artistes en résidence

La plateforme culturelle tunisienne, «Elbirou Art Gallery», située dans la ville de Sousse, est parmi 114 résidences sélectionnées dans le cadre du deuxième appel à candidatures Culture Moves Europe du programme Europe Creative.

w m c  
HORS-SÉRIE

iPad Pro

SPECIAL  
**ASSURANCES**  
LE GUIDE DU MARCHÉ DES ASSURANCES  
EN TUNISIE



Assurances  
Voyages  
Vie  
Santé  
Auto  
Habitation

EDITION NUMÉRIQUE - MAI 2021

www.wmc.com



*Tunisie*

## Le populisme économique sauvera-t-il le pays ?

**Oiseaux de mauvaise augure ? C'est ainsi que les nouveaux parvenus sur la scène publique, les peshmergas des réseaux sociaux et les médias systématiquement**

**complaisants économistes, experts et compétences patriotes qui crient à la dégradation de presque tous les indicateurs socio-économiques du pays !**

Dire la vérité est devenue un anathème dans la nouvelle Tunisie, mettre en garde contre les dérives économiques suscite le gourou des populistes et attirent les foudres des décideurs

publics! Tout va bien dans le meilleur des mondes ! Attendons donc que le ciel nous tombe sur la tête et nous dirons que c'est un acte de Dieu, c'était notre prédestination ! Plus d'une décennie d'abrutissement du peuple, dont les classes prétendument éclairées, ont fini par lui enlever tout bon sens !

*Mais la vérité est ailleurs et les chiffres, les faits démentent discours et annonces fracassantes sans réalisations concrètes.*

Pour preuve, les rapports de benchmarking publiés la semaine dernière et qui révèlent selon Hechmi Alaya, dont on ne peut pas dire "faux expert" une double régression : "La Tunisie enregistre sa plus mauvaise performance en matière de développement humain dans le rapport 2023- 2024 que vient de publier l'ONU et son attractivité pour les investisseurs étrangers a atteint son plus bas niveau depuis cinq ans. Dans le flot de données en provenance de l'économie, on retiendra : le recul pour la deuxième année consécutive de la production nationale d'électricité qui n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant la crise de la Covid, l'insignifiance de la contribution des énergies renouvelables, la transition énergétique ubuesque du pays, le record en trompe-l'œil du tourisme tunisien en 2023 et

enfin, la dépendance croissante du pays aux importations de blé de Russie et d'Ukraine. En bref, pas vraiment de quoi impressionner les partenaires étrangers de la Tunisie"\*.

La fuite en avant sauvera-t-elle le pays ? Ou encore les déclarations de certains hauts responsables qui assurent à chaque fois qu'on leur pose la question sur l'état de l'économie : "Inchallah labess" porteront-elle, en elles, les bénédictions de tous les saints et marabouts de Tunisie pour que le taux de croissance passe de 0,2% à 5 ou 6% ? !!!

**«La Tunisie enregistre sa plus mauvaise performance en matière de développement humain.» - Rapport PNUD 2023-2024**

Parce que la réalité socio-économique ne s'améliore pas même si Moody's a changé la perspective du pays de négative à stable à la demande d'un mandat représentant la Tunisie. Elle reste quand même dans le Caa2 reflétant de grandes incertitudes sur les sources de financement en l'absence d'un accord possible avec le FMI avec des plafonds de risque pays inchangés à B2 pour le plafond en monnaie locale et Caa1 pour le plafond en devises.

**«Les réformes ont un coût social et fort probablement un coût politique. Mais le coût social et le coût politique des non-réformes seraient sans doute beaucoup plus élevés.» - Ezzeddine Saidane, universitaire et consultant financier**

Le populisme économique et social l'emporte sur la nécessité d'engager des réformes profondes pour sauver le pays. Aucune augmentation des prix du carburant, aucune réforme de la compensation et des politiques des subventions. Des subventions au carburant, au sucre, à l'huile végétale et au pain, lesquels, au lieu de cibler les catégories des classes sociales tunisiennes vulnérables, profitent au même titre aux résidents étrangers, à une grande partie de migrants et aux touristes, qui eux, peuvent payer en devises.

**Un pouvoir d'achat en baisse régulière !**

Ceci alors que le pouvoir d'achat du Tunisien moyen est en baisse régulière. Selon l'INS, les prix à la consommation ont augmenté de 0,2% au mois de février après une hausse de 0,6% en janvier. "Une augmentation est principalement attribuée à la hausse des prix de l'alimentation de 0,7% à la suite



## 1,5 milliard de dinars

La ministre de Finances Sihem Boughdiri a indiqué que la Tunisie va rembourser des engagements financiers extérieurs, sous forme de crédit, d'une valeur de 1,5 milliard de dinars, au cours du mois d'avril 2024, après avoir réglé 3 milliards de dinars durant le mois de février.

Les engagements financiers de la Tunisie s'élèvent, en 2024, à 25 milliards de dinars, a indiqué la ministre des finances, Sihem Boughdiri Nemsia .

Elle a ajouté, lors d'une séance plénière consacrée à l'examen du projet relatif à l'ouverture d'un bureau du fonds du Qatar pour le développement en Tunisie, que le gouvernement a remboursé 3000 millions de dinars, soit 3 milliard de dinars en une seule journée.

Nemsia a fait savoir, à cette occasion, que les besoins de financements pour l'année 2024, sont estimés à environ 28 milliards de dinars.

de la hausse des prix des viandes ovines de 3,8%, des viandes bovines de 1,6%, des prix des huiles alimentaires de 1,2%, des prix des légumes frais de 0,9% et des prix des poissons de 0,9%. En revanche, les prix des fruits frais sont en baisse de 1,1% et les prix des volailles de 0,9%. Les prix du groupe santé augmentent de 5,2% en raison de la hausse des prix des médicaments de 10,5% et des services ambulatoires privés de 0,2%” !

«La Tunisie est la 88ème sur 130 pays en termes d'attractivité des investissements étrangers.» - Milken Institute

Ducoup, il ne faut pas crier victoire à la hausse des exportations de 2,1% (mois de février) et la baisse des importations de 7,1% confirmant le choix de l'économie de la pénurie qui prive les Tunisiens de besoins importants dont les médicaments et certains secteurs économiques des intrants nécessaires à l'exercice de leurs activités !

Côté attractivité du site Tunisie, Hechmi Alaya fait état dans le dernier numéro d'Ecweek\*\* d'un recul de 8 places des investissements étrangers selon le classement mondial 2024

établi par le Milken Institute : la Tunisie est la 88ème sur 130 pays après avoir été rangée à la 80ème place en 2023 et à la 83ème en 2021.

*Mais ce n'est pas grave ! Tout baigne !!!*

### La question est : veut-on réellement sauver l'économie?

Si tel est le cas, Ezzeddine Saidane, universitaire et consultant financier estime qu'il faut en prime apaiser la vie politique, engager les réformes nécessaires, indispensables, inévitables et qui ont beaucoup trop tardé, définir ce que l'on veut faire de la Tunisie : se fixer un BUT et définir une stratégie. Cela en étant conscients que les réformes ont un coût social et fort probablement un coût politique. Mais le coût social et le coût politique des non-réformes seraient sans doute beaucoup plus élevés.

Pour adopter l'approche proposée par M.Saidane, il faudrait commencer par reconnaître que la Tunisie économique n'est pas au meilleur de sa forme, mais peut-être préfère-t-on la tenir dans un coma artificiel en attendant qu'elle rende son dernier soupir et en imputant toujours la faute aux autres !!!

*Amel Belhadj Ali*

*\*/\*\*Ecweek du 24 mars 2024*

w/m/c

HORS-SÉRIE

# Tunisiens

## Résidents à l'Étranger





*Zied Ayoub, expert financier auprès des tribunaux*

## « Le changement de statut de la BCT pourrait permettre à la Tunisie de s'affranchir du joug de la dette »

**La gestion de la dette publique est un sujet complexe et les stratégies pour y pallier varient d'un pays à l'autre. Nombreux sont les exemples où des pays ont mis en œuvre des échanges de titres et des opérations de rachat**

**pour gérer leur dette. Dans l'entretien ci-après, Zied Ayoub, expert financier auprès des tribunaux, aborde la question du taux d'endettement de la Tunisie et son coût faramineux dans l'optique de la récupération**

**des dettes de l'Etat par la BCT, seule institution garante des équilibres monétaires du pays.**

**Il propose une nouvelle loi qui pourrait être un cadre de discussion pour les différentes**

**parties prenantes. Le projet de loi a, d'ores et déjà, été soumis à l'appréciation de plusieurs blocs parlementaires au sein de l'assemblée des représentants du peuple**

**En quoi consiste ce projet de loi, comment pourrait-il œuvrer à réduire le taux d'endettement de la Tunisie, suscitera-t-il l'intérêt des décideurs publics et est-il réalisable dans le contexte actuel de l'économie nationale?**

Réponses dans l'entretien ci-après avec Zied Ayoub

**Vous proposez un projet de loi qui pourrait changer la donne de l'endettement en Tunisie, comment est-ce possible ?**

Au fait, c'est un projet de loi qui va limiter l'endettement du pays, réduire considérablement le coût de la dette et offrir à la Tunisie les moyens de sa souveraineté économique et monétaire.

**Par quels mécanismes ?**

Plusieurs, dont le rachat des Créances Étatiques et Bons du Trésor par la banque centrale.

Les banques placent les bons du Trésor en garantie auprès de la banque centrale en échange de lignes de financement. La banque centrale peut abandonner les lignes de financements en

échange de l'achat des bons de trésors. Cette opération n'a aucun impact sur la masse monétaire et ne présente donc aucun risque inflationniste.

**Ne pensez-vous pas que dans ce cas, c'est la BCT qui prend de grands risques en lieu et place des banques commerciales ?**

Il n'y a pas de risques. Lorsqu'un titre est utilisé comme garantie, il protège contre le risque. Les titres étatiques sont généralement considérés comme plus sûrs que les titres privés dans une économie. Contrairement aux entreprises privées, l'État a moins de risques d'insolvabilité.

**Oui mais pas dans un pays où les stratégies économiques sont désorientées et sans visibilité ?**

La visibilité économique est essentielle pour le développement. Les bailleurs de fonds étrangers nous incitent à cacher le problème monétaire ou à le résoudre par des mesures économiques. Cependant, sans résoudre les problèmes financiers, la transition vers l'économie reste difficile. Actuellement, les intérêts des prêts contractés par la Tunisie ont atteint les 6,8 milliards de dinars. Imaginez ce montant investi dans des infrastructures créatrices de richesses. Ce sont les 4 points

de croissance dont nous avons besoin.

**Là, nous sommes dans la logique de la poule et de l'œuf, qu'est ce qui prime, le monétaire ou l'économique ? Nous avons de graves problèmes économiques, parce que depuis 2011 nous n'avons pas su gérer nos finances, nous avons eu des prêts et ils n'ont jamais été investis dans la création de richesses mais plutôt dans les salaires, la reconstruction des carrières des amnistiés sans oublier l'absence de politiques économiques et la corruption. Avons-nous aujourd'hui des politiques économiques pertinentes ?**

Il est impératif de mettre en place des stratégies économiques axées sur la création de la richesse en stimulant en prime l'investissement. Mais dites vous bien que nous ne pourrions jamais nous concentrer pleinement sur l'économie tant que le fardeau de la dette pèsera lourdement sur nos finances. Nous sommes pris dans un cercle vicieux, semblable, comme vous l'avez relevé à celui de la poule et de l'œuf.

Depuis 2011, nous n'avons pas su gérer nos finances de manière efficace. En réalité, les prêts empruntés depuis 2011 ont été utilisés à 80% pour le

remboursement d'autres crédits, créant ainsi une spirale de dette exponentielle. Il s'agit donc d'un problème purement financier.

 **«L'endettement est devenu trop coûteux et nous sommes arrivés à un stade où nous ne pouvons plus nous endetter.»**

À mon avis, recourir à l'endettement comme moyen de financement pour l'économie d'un État n'est pas judicieux. Cela peut être pertinent pour les entreprises qui peuvent bénéficier de l'effet de levier, mais pour un État, il est impossible de réaliser une croissance de 15%.

Même si nous réduisons le taux d'intérêt à 7%, il serait irréaliste de demander à l'État d'atteindre 7% de croissance et de rembourser en même temps 7% d'intérêts, au lieu de réinjecter cet argent dans l'économie.

Le problème fondamental est que nous avons contracté des crédits dont nous n'avons pas besoin après 2011. On nous a fait croire que nous avions besoin de ces crédits, mais en réalité, ils ont servi à financer des importations qui ont nui à l'économie tunisienne.

Une importation excessive a favorisé les produits étrangers au

détriment des produits nationaux, contribuant ainsi à la destruction de notre économie par le biais de ce système de dette.

Si nous avons utilisé nos réserves de devises pour financer la dette extérieure en 2011/2012, nous aurions pu éviter l'effet boule de neige. Nous disposions de suffisamment de réserves pour le faire, et ne pas l'avoir fait est une grave erreur dont notre pays paie maintenant le prix. Actuellement, le montant de 24,6 milliards de dinars destiné au service de la dette pour cette année seulement, est énorme. Même les 7 milliards de dinars de financement direct représentent une solution précipitée à un problème créé il y a plus de 7 ans.

***Et vous, pensez pouvoir résoudre tous ces problèmes grâce à la loi que vous proposez ?***

Cette loi vise à alléger le fardeau de la dette de l'État. Elle établit un cadre juridique qui traite à la fois des dettes intérieure et extérieure. J'ai d'ailleurs publié des articles qui renforcent et corroborent les hypothèses et la logique de mon approche.

***Concrètement comment pensez-vous procéder ?***

Pour le financement extérieur, la loi, que je propose, stipule que chaque fois que nous

avons un solde de réserves en devises supérieur à 90 jours d'importation, nous devons utiliser ce solde pour rembourser la dette. Ainsi, pour chaque remboursement du service de la dette, nous utiliserons directement les réserves sans contracter de nouveaux crédits.

La banque centrale, qui effectue ce paiement, recevra un titre de créance du Trésor public, avec une échéance de 7, 8 ou 10 ans à déterminer ultérieurement. Si le solde de devises est inférieur à 90 jours, le gouvernement et la banque centrale peuvent proposer des solutions à soumettre à l'assemblée, qui peut suivre ces recommandations ou en proposer d'autres.

 **«Si nous avons utilisé nos réserves de devises pour financer la dette extérieure en 2011/2012, nous aurions pu éviter l'effet boule de neige.»**

En cas d'extrême nécessité, de nouveaux prêts peuvent être contractés, mais uniquement après approbation de l'assemblée. L'endettement est devenu trop coûteux et nous sommes arrivés à un stade où nous ne pouvons plus nous endetter.



## Dinar, Dollar, Euro

La valeur du dinar tunisien s'est dépréciée, durant la période allant du 1er janvier jusqu'au 26 mars 2024, vis-à-vis des principales devises étrangères, à savoir le dollar et l'euro, d'après les indicateurs monétaires et financiers, publiés, jeudi, par la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

Ainsi, un dollar qui valait, au cours du mois de mars 2023, 3,091 dinars, s'échange aujourd'hui, contre 3,116 dinars. De même, 1 euro vaut actuellement 3,379 dinars, alors qu'il en valait 3,326 dinars, à la même date de l'année dernière.

En contrepartie, la monnaie locale s'est appréciée vis-à-vis du yen japonais, étant donné que la valeur de 1000 yens a baissé de 23,640 dinars en mars 2023, à 20,581 dinars à la date du 26 mars courant.

S'agissant des avoirs nets en devises, ils se sont élevés à 23,3 milliards de dinars, l'équivalent de 106 jours d'importation, à la date du 27 mars 2024, contre 22 milliards de dinars (95 jours d'importation), une année auparavant, ce qui représente une amélioration de 1,2 milliard de dinars (soit 11 jours d'importation).

Ce premier volet, si pris en compte, nous permettra d'alléger la dette d'un montant considérable pour cette année, estimé à 13 milliards de dinars en devises étrangères. Nous avons récemment remboursé 850 millions d'euros, soit environ 2,9 milliards de dinars.

Nous disposons donc d'une marge de manœuvre financière d'environ 10 milliards de dinars que nous pourrions économiser au lieu de contracter de nouvelles dettes pour les rembourser en tant que dettes extérieures. Nous ne serons plus contraints de procéder à un financement direct, comme cela a été le cas avec les 7 milliards de dinars, ni de recourir à d'autres crédits.

Je reviens sur le rachat des créances étatiques qui ont déjà été utilisées comme garanties en contrepartie du financement. La banque centrale détient des garanties sous forme de bons du Trésor d'une valeur de 15 milliards de dinars, en contrepartie de lignes de financement des banques.

La BCT peut racheter les créances de l'Etat et cette opération comptable, qui n'influence pas la masse monétaire, implique que pour chaque ligne de financement, nous rachetons les bons du Trésor préalablement placés en garantie.

Ces bons, bien entendu, doivent être rachetés à leur valeur nominale, en plus des intérêts encourus, assurant ainsi aux banques la perception de l'intégralité de leurs intérêts. Une fois ces titres en possession de la banque centrale, dès le jour du rachat, un taux d'intérêt réduit de 1% sera appliqué, un taux exceptionnel fixe, sans tenir compte du taux du marché monétaire (TMM), afin de ne pas alimenter l'effet boule de neige de l'endettement.

Ce taux de 1% servira uniquement à couvrir les frais de fonctionnement de la banque centrale.

***Si j'ai bien compris, la banque centrale appliquera un taux d'intérêt de 1% sur les créances de l'État, vous parlez des nouveaux prêts ou de ceux déjà contractés au TMM+ ?***

La BCT se suffira de ce taux et le montant restant sera épargné par l'état. Si, à titre exceptionnel, les créances de l'État sont à un taux fixe de 1% et si ce taux est appliqué de manière exceptionnelle et uniquement entre la banque centrale et l'État, les bons du Trésor négociés sur le marché ne seront pas affectés et continueront d'être négociés comme à l'accoutumée sans aucune modification de leurs taux d'intérêt.

Il s'agit là d'un accord interne qui n'a pas d'incidence sur le marché. La banque centrale, en achetant des bons du Trésor au TMM plus un certain pourcentage, et en comptabilisant ensuite ces mêmes créances à un taux d'intérêt de 1% pour l'État, renonce effectivement à une partie de ses gains potentiels. Le taux d'intérêt de 1% serait appliqué dès le jour de l'achat et concernerait les anciens crédits. Pour les bons du Trésor qui ont été utilisés comme garantie, la banque centrale a une ligne de financement facturée aux banques au TMM, alors que ces dernières perçoivent sur ces bons le TMM plus un pourcentage additionnel.

 **«Le problème fondamental est que nous avons contracté des crédits dont nous n'avions pas besoin après 2011.»**

En rachetant ces bons, la banque centrale abandonne ses créances, c'est-à-dire qu'elle est payée au nominal plus le coupon couru. Le coupon couru représente les intérêts accumulés depuis la dernière émission d'intérêt.

Par exemple, si on est à six mois de l'émission, la banque

centrale paiera aux banques la moitié de l'intérêt. Cela équivaut presque à rembourser un prêt six mois à l'avance, où les intérêts restants sont annulés. Si vous êtes la banque centrale et que j'ai un bon du Trésor avec un taux d'intérêt de 10%, et que le dernier paiement d'intérêt a été effectué six mois auparavant, j'ai droit à la moitié de l'intérêt. Si vous rachetez mon bien, vous me payez le nominal plus la moitié de l'intérêt encouru, en tant que banque, je reçois ce qui m'est dû.

Lorsque les banques ont besoin de financement et qu'elles se tournent vers la banque centrale en raison d'un manque de liquidité, la banque centrale exige qu'elles lui vendent des bons du Trésor. Cette vente est proportionnelle à l'échéance des besoins de financement. Par exemple, si le besoin de financement s'étale sur 3 ans, la banque centrale achètera des bons du Trésor dont l'échéance est d'environ 3 à 4 ans. Si le besoin est plus court, par exemple sur six mois ou sept mois, elle agira en conséquence.

***Il y a les Bons du Trésor à l'année (BTA) et les Bons du Trésor à Court Terme (BTC). Comment gérer d'après vous?***

Exactement, il va y avoir une gestion cohérente en fonction de la maturité du prêt. L'harmonisation entre la politique budgétaire et monétaire est

essentielle. Il est clair que la banque centrale n'achètera pas un BTC de 4 mois en contrepartie d'un moyen de financement sur cinq ans. Cela permet d'éviter l'inflation en rachetant ces titres uniquement lorsque la liquidité est en manque auprès des banques, préservant ainsi, le rôle habituel de la BCT de régulateur, de la masse monétaire et du niveau de l'inflation.

***Pensez-vous que la BCT a les moyens financiers de gérer ces opérations ?***

La banque centrale a pour rôle d'injecter de la monnaie lorsque le marché a besoin de liquidités. Malheureusement, certaines personnes ont tendance à confondre cette injection monétaire avec la notion de "planche à billets", ce qui est incorrect.

Lorsque le marché manque de liquidités, il est logique que la banque centrale crée de la monnaie pour stimuler l'économie. Actuellement, cette création monétaire se fait sous formes d'émission de lignes de financement auprès des banques, mais notre alternative consiste à rallier le rachat des bons du trésor à cette création monétaire, puis conserver les bons du Trésor une fois rachetés, jusqu'à leurs échéances : à court, moyen ou long terme. En récupérant ces bons du trésor, nous réduisons le

coût du financement.

Il est important de noter que lorsque nous remplaçons un crédit par un autre (comme c'est le cas actuellement avec les bons du trésor), nous ne connaissons pas l'identité des nouveaux souscripteurs : le nouvel emprunt émis peut être souscrit par le public et ne sera donc pas récupérable à travers la politique de rachat précédemment citée. Pour briser cette boucle d'effet boule de neige de l'endettement.

**“Il est impératif de mettre en place des stratégies économiques axées sur la création de la richesse en stimulant en prime l'investissement.”**

Lors du remboursement à l'échéance des bons, un report est effectué, et le Trésor fournit des créances étatiques en contrepartie. Cette approche permet de rééchelonner la dette sans pomper de liquidité sur le marché monétaire ou bancaire. Elle favorise également le financement de l'infrastructure et libère l'épargne bancaire pour l'investissement. C'est un volet économique important qui allège le fardeau de la trésorerie de l'État et encourage le développement à long terme.

**Cette approche est-elle réalisable et s'inscrit-elle dans le cadre des échanges de titres ?**

Je ne sais pas si d'autres pays ont mis en œuvre une expérience similaire avec le même raisonnement et les mêmes objectifs mais c'est réalisable. Actuellement, le projet de loi est entre les mains de l'ARP (Assemblée des représentants du peuple), et les discussions entre les blocs parlementaires sont en cours pour affiner la formulation juridique.

J'avais aussi proposé au ministère des finances ce projet de loi en leur assurant de ma disponibilité pour en discuter. Je l'avais fait deux semaines avant l'approbation par l'ARP des 7 milliards de financement direct. J'avais expliqué que le projet de loi permettrait à l'Etat de réduire considérablement ses besoins en endettement. J'avais aussi sollicité des services concernés des chiffres pour parfaire le projet de loi mais on n'a pas encore répondu à ma demande. Aujourd'hui, le projet est à l'ARP et j'espère qu'il aboutira au plus tôt pour le bien de notre pays et la relance de notre économie.

*Entretien conduit par Amel Belhadj Ali*



**AUDIENCE WMC PORTAL**  
(2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**  
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**  
Visites

+ de **23 Millions**  
Pages Vues

**L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien**

CSP+, Cadres, Dirigeants...  
associé à un ciblage large public  
(depuis 2000)

Avis de vente



# Appel d'offres vente de treize (13) lots de terrain

sis aux deux lotissements  
la Perle du Lac I et la Perle du Lac II



La date limite de réception des offres  
au siège d'Al Buhaira-Invest, est fixée au

**MERCREDI 24 AVRIL  
À 19H**



*Tunisie*

## L'Algérie pourrait augmenter la redevance du gazoduc Transmed

**Alger pourrait, au grand bonheur de Tunis, augmenter de manière significative la redevance prélevée sur le gaz algérien acheminé par le gazoduc Transmed vers l'Italie via le territoire tunisien (400km).**

C'est du moins ce que pensent de nombreux observateurs des relations tuniso- algériennes. Ces derniers expliquent le geste d'Alger par les fortes concessions faites par la Tunisie pour aider le pouvoir algérien à sortir de son isolement diplomatique. L'Algérie étant en brouille avec ses pays voisins : le Maroc, le Mali, le Niger...

Ces concessions tunisiennes ont été faites en marge du 7e Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) auquel le chef de l'Etat tunisien Kaïes Saïed, a participé en tant qu'invité d'honneur.

Globalement, nous pensons que trois indices objectifs militent en faveur de la concrétisation du scénario d'augmentation de cette redevance.

### **Une grande confiance règne entre Kaïes Saïed et Tebboune**

Le premier indice porte sur les rapports de grande confiance qui existent, depuis quelques années entre Alger et Tunis, particulièrement, entre les

présidents des deux pays, Kaïes Saïed et Abdelmadjid Tebboune. Signe de la solidité de ces liens, le chef d'Etat algérien en recevant Kaïes Saïed à l'aéroport, à l'occasion du GECF, a tenu à tenir la main de son hôte, depuis sa descente d'avion et tout le long de la remontée du tapis rouge. Cette image inaccoutumée vient illustrer la profonde fraternité, amitié et complicité entre les deux chefs d'Etat. Certains y ont perçu un message destiné aux détracteurs des deux pays.

### **L'Algérie un producteur sûr de gaz**

Le deuxième indice consiste en l'expression d'une forte

demande du gaz algérien par les européens. A titre indicatif, au mois d'avril 2022, l'Algérie et l'Italie ont conclu un accord pour augmenter de 40% le volume de gaz transporté par le Transmed avec comme corollaire pour la Tunisie, le quadruplement de la redevance prélevée par la Tunisie sur le transport de ce volume. En valeur cette redevance est passée de 500 MDT en 2020 à 2 Milliards de dinars environ en 2023.

**«L'Algérie pourrait augmenter la redevance sur le gaz acheminé par le gazoduc Transmed vers l'Italie via la Tunisie.»**

La Tunisie, qui importe d'Algérie à des prix préférentiels 65% de ses besoins en gaz naturel pourrait utiliser l'éventuelle augmentation en nature de cette redevance pour réduire son déficit commercial dont 50% proviennent des importations énergétiques en devises.

Mieux, cette augmentation présente l'avantage de s'inscrire dans la durée. L'Algérie, pays producteur de gaz naturel, est qualifié par ses clients européens de pays sûrs. En la matière, les experts sont unanimes pour dire qu'il n'y a pas de développement possible des

exportations de gaz sans sécurité d'approvisionnement garantie aux acheteurs. Est-il besoin de rappeler ici que des incidents, notamment géopolitiques, survenus ces dernières années, cas de la guerre russo-ukrainienne, ont provoqué des interruptions de livraisons.

### **Vers une alliance stratégique entre Tunis et Alger**

Le troisième indice a trait à l'adhésion de la Tunisie, en marge de 7ème forum du GECF, à la proposition algérienne de réfléchir à une éventuelle alternative à l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et d'organiser, en amont, des réunions tripartites régulières groupant Alger, Tunis et Tripoli et excluant le Maroc. La Mauritanie, pays fondateur de l'UMA ayant exprimé le souhait de ne pas participer à ces réunions.

L'adhésion de la Tunisie à ce projet constitue un tournant majeur de la diplomatie tunisienne. C'est indéniablement une grande concession. Et pour cause. Le pays depuis son indépendance a toujours su adopter une politique étrangère indépendante d'Alger.

**«La Tunisie pourrait utiliser l'augmentation de la redevance pour réduire son déficit commercial.»**

Mais au regard de la situation catastrophique qui prévaut, actuellement, dans le pays et de son abandon par ses traditionnels alliés classiques (le monde occidental), la Tunisie est obligée de faire preuve de pragmatisme et d'associer ses efforts avec ceux d'Alger et de Tripoli pour sortir à son tour de l'isolement diplomatique.

**«L'adhésion de la Tunisie à la proposition algérienne de réfléchir à une alternative à l'UMA est une grande concession.»**

Pour toutes ces raisons, l'Algérie, pays riche, qui se préoccupe également de la stabilité multiforme de son voisin de l'est se doit, logiquement, de faire un geste et de contribuer indirectement au renforcement de ses finances publiques. Il l'a déjà fait dans le passé en apportant, au moment opportun en 2021, une précieuse aide financière (un prêt de 600 millions de dollars dont 100 millions sous forme de don), il peut encore le faire en augmentant la redevance sur le transport de son gaz vers l'Europe via le territoire tunisien.

*En principe c'est dans l'ordre des choses.*

*Abou SARRA*



## *L'affaire CPG* un symbole de la lutte contre la corruption en Tunisie ?

**Impliqués dans des affaires de corruption et de détournement de fonds, conformément à l'article 96 du code pénal, plusieurs anciens responsables de la Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG) et des hommes d'affaires propriétaires de sociétés privées de transport des phosphates, ont écopé de peines de prison allant de 4 à 8 ans et de lourdes amendes dépassant les 40 millions de dinars.**

La chambre criminelle spécialisée dans les affaires de corruption financière du tribunal de première instance de Tunis, qui a prononcé, le 26 février 2024, ces peines, a également décidé de suspendre les poursuites à la suite d'un règlement judiciaire en faveur d'un ancien député du parlement dissous et propriétaire d'une société de transport de phosphate.

Les accusés dans cette affaire hyper médiatisée ont été inculpés

d'abus de pouvoir en tant que fonctionnaires publics pour en tirer un avantage indu pour eux-mêmes ou pour autrui, de nuire à l'administration, de violer les règles en vigueur pour réaliser ces avantages, et de participer à ces actes, et ce conformément à l'article 96 du code pénal.

Discuté actuellement au parlement pour amendement, l'article 96 du code pénal stipule qu'il « est puni de dix ans d'emprisonnement et d'une

amende égale à l'avantage reçu ou le préjudice subi par l'administration tout fonctionnaire public ou assimilé, tout directeur, membre ou employé d'une collectivité publique locale, d'une association d'intérêt national, d'un établissement public à caractère industriel et commercial, d'une société dans laquelle l'Etat détient directement ou indirectement une part quelconque du capital, ou d'une société appartenant à une collectivité publique locale, chargé de par sa fonction de la vente, l'achat, la fabrication, l'administration ou la garde de biens quelconques, qui use de sa qualité et de ce fait se procure à lui-même ou procure à un tiers un avantage injustifié, cause un préjudice à l'administration ou contrevient aux règlements régissant ces opérations en vue de la réalisation de l'avantage ou de préjudice précités ».

**«Plusieurs anciens responsables de la CPG et des hommes d'affaires ont été condamnés pour corruption et détournement de fonds.»**

**Les révisions proposées, de quoi s'agit t-il ?**

Quant aux révisions proposées, actuellement, par le parlement, elles portent, essentiellement sur

un rétrécissement de la portée du crime, par rapport à l'expansion de la criminalisation contenue dans l'article 96.

**«Les peines prononcées vont de 4 à 8 ans de prison et de lourdes amendes dépassant les 40 millions de dinars.»**

Les propositions d'amendement délestent l'ancien texte de l'article 96 de certaines ambiguïtés et imprécisions. Ainsi, elles exigent, dorénavant, la présence de preuve de la mauvaise foi et de l'élément intentionnel, pour faire la différence entre l'erreur non-intentionnelle et l'acte criminel qui implique une négligence intentionnelle et préméditée de l'agent public de commettre cet acte avec l'intention d'obtenir un avantage ou de causer un préjudice à l'administration.

Les cas qui ne relèvent pas de la mauvaise foi ont également été clarifiés, tout en maintenant la peine privative de liberté, et en doublant même la sanction financière requise. Cela, en plus de stipuler que les poursuites ne devraient avoir lieu que dans le cas où la Cour des comptes le déciderait, ce qui éviterait des poursuites et des plaintes non sérieuses.

Une exigence de cohérence, les mêmes propositions prévoient l'abrogation de l'article 97 du code pénal pour une raison simple : éviter la double incrimination et sanction des mêmes actes.

Pour notre part, nous pensons que l'article 96, une fois révisé, saura mettre à l'épreuve le professionnalisme, la bonne foi et la probité des fonctionnaires tunisiens.

**«L'objectif est de mettre à l'épreuve le professionnalisme, la bonne foi et la probité des fonctionnaires tunisiens.»**

Ces derniers, particulièrement, ceux qui occupent des postes de décision, n'auront plus l'opportunité d'exploiter cet article pour justifier leur immobilisme et inaction. Ils n'auront plus surtout, de considérer cet article comme un alibi, pour se déresponsabiliser. Car nous sommes profondément convaincus que l'immobilisme et le blocage des projets ne sont pas imputables au seul article 96 du code pénal mais également à bien d'autres paramètres de gouvernance.

*Abou SARRA*



## *Prix*

# La Shrinkflation, sport favori d'industriels tunisiens

**Une évidence : la tricherie est le sport favori de certains acteurs économiques en Tunisie. Au regard de l'ampleur du phénomène, on dirait que c'est dans leur ADN. Toutefois, si ce comportement frauduleux est visible chez les commerçants et les prestataires de services, il l'est moins chez les industriels.**

Ces derniers recourent à ce qu'on appelle la "shrinkflation", une tricherie plus subtile qui nécessite pour la détecter d'importants moyens techniques, financiers et humains.

Au commencement ce phénomène que tout consommateur a eu, un jour, à le remarquer quand il fait ses

courses : certains produits voient leur grammage ou volume diminuer, et leur prix stagner voire augmenter... On appelle cela « Shrinkflation », une arnaque commerciale des temps modernes.

Pour ne pas trop augmenter les prix affichés sur les rayons des grandes surfaces et risquer de

faire fuir des clients inquiets pour leur portefeuille, certains industriels réduisent discrètement la quantité, voire la qualité de leurs produits.

### **La shrinkflation : même contenant et moins de contenu**

Autrement dit, ils opèrent une augmentation du coût du produit, par la réduction de la quantité ou du volume pour le même prix. L'impression de nombreux consommateurs d'acheter des bouteilles de lait moins remplies, des paquets de biscuits moins garnis ou encore des rouleaux de papier toilette moins fournis, des paquets plus petits mais au même prix..., n'est pas un simple ressenti : elle est bien réelle.

Pour optimiser leurs gains par le biais de cette tricherie, les industriels recourent à la « shrinkflation » durant les périodes de troubles et de déstabilisation : transition démocratique, pandémies, guerres...

Quand ils sont épinglés, leur argumentaire est toujours le même. Les fabricants justifient souvent la « shrinkflation » par le prix des matières premières, en forte augmentation sur le marché mondial.

### **Le phénomène est mieux combattue dans les pays industriels**

Néanmoins, il faut reconnaître que la « shrinkflation » n'est pas un phénomène propre aux industriels tunisiens. On le trouve partout dans le monde. La seule différence c'est que dans les pays industrialisés, il existe de puissantes ONG de défense des consommateurs qui jouent le rôle d'alerte et œuvrent à en atténuer l'impact. Parmi ces ONG figure, Foodwatch qui se bat pour une alimentation sans risques, saine et abordable pour tous. Elle milite pour plus de transparence dans le secteur alimentaire, et défend le droit des consommateurs à une alimentation qui ne porte atteinte ni aux personnes, ni à l'environnement. Les résultats de ses enquêtes dans la grande distribution et ses alertes sont souvent hyper médiatisées et largement suivies.

### **Ailleurs, les distributeurs alertent les consommateurs, qu'en t-il en Tunisie ?**

Même les distributeurs se sont associés à cet effort d'alerte et d'information des consommations.

A titre indicatif, au mois de septembre 2023, l'enseigne de grande distribution Carrefour a choisi de signaler 26 produits afin d'avertir ses consommateurs. L'information a été reproduite par tous les médias.

Désormais, l'enseigne a décidé

d'avertir ses consommateurs sur les produits objet de Shrinkflation en affichant, depuis l'été dernier, des étiquettes orange indiquant : « Ce produit a vu son grammage baisser et le tarif pratiqué par notre fournisseur augmenter » mais aussi, en gras, que l'enseigne « s'engage à renégocier ce tarif ».

### **En Tunisie, l'Etat doit intervenir**

En Tunisie, espérons que l'enseigne qui y est fortement présente (hypermarché, carrefour express...) suivra la même démarche, et ce, au grand bonheur des consommateurs tunisiens. La raison est simple.

Les structures chargées de défense du consommateur en Tunisie, en l'occurrence l'Organisation de défense des consommateurs (ODC) et l'établissement public l'Institut national de consommation (INC) sont assez chétives pour détecter cette tricherie de grande ampleur. Seul l'Etat, soucieux en principe du pouvoir d'achat des citoyens et du commerce équitable, peut peser de tout son poids pour arrêter cette arnaque dangereuse. Et pour cause, la Shrinkflation, confondue, schématiquement, à « un même contenant et moins de contenu », c'est tout simplement, une inflation déguisée.

*A bon entendeur.*

*Abou SARRA*



HORS-SÉRIE



# L'Entreprise Digitale

## *Lutte contre l'exclusion financière*

# la Tunisie se dote d'un projet de loi ambitieux



financiers et la mise en place de l'économie numérique, à travers l'élargissement des canaux de courtage, en matière d'assurance, de rationalisation des transactions effectuées au comptant et d'appui à l'accès aux services de paiement numérique. Il a souligné que l'intégration numérique est le pilier de succès de l'inclusion financière, à travers la facilitation de l'accès aux services administratifs, l'intensification et la diversification de l'usage, ainsi que le soutien de l'identité numérique.

Le projet de loi relatif à la lutte contre l'exclusion financière renforce l'inclusion numérique des catégories non concernées par les transactions bancaires, dont le nombre est estimé à près de 60% de la société en Tunisie, a indiqué le représentant du ministère des Technologies de la communication, lors d'une séance tenue mercredi par la commission financière et du budget relevant de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP).

Et d'ajouter que ce projet de loi œuvre à réduire l'utilisation des liquidités dans les transactions financières, soulignant qu'il représente un des résultats de la stratégie nationale d'inclusion financière, qui est le résultat d'une action participative entre toutes les parties concernées.

Il a relevé que le projet de loi aborde le développement des moyens technologiques pour la numérisation des services administratifs et

Le Conseil des ministres a approuvé, le 2 février 2024, le projet de loi portant sur la lutte contre l'exclusion financière après une réunion ministérielle présidée par le chef du gouvernement, Ahmed Hachani, le 9 janvier 2024, qui a abouti à l'approbation de la version finale du projet de loi et a changé son nom pour devenir "lutte contre l'exclusion financière", dans le but de généraliser effectivement l'intégration sociale et financière, selon un communiqué de la présidence du gouvernement.



Au cours de son intervention, le PDG de la Poste tunisienne a fait observer que la création d'une banque postale est un élément fondamental pour promouvoir l'inclusion financière, vu qu'elle attire de nombreuses catégories, en particulier dans les zones non couvertes par les services bancaires.

Il a souligné que le projet de création d'une banque postale a été proposé depuis plusieurs années, considérant que la présence de la Poste dans la plupart des régions pour rendre des services à un coût inférieur à ceux rendus par les banques, est facteur qui facilitera le changement de sa vocation en devenant une banque dans les plus brefs délais, en suivant le rythme des développements technologiques.

Au cours du débat, les membres de la commission ont souligné l'importance de la création d'une banque postale pour soutenir l'inclusion financière et stimuler l'économie à travers l'encadrement des couches sociales vulnérables et ont considéré qu'il s'agissait d'une composante du développement local, luttant ainsi contre l'exclusion bancaire, s'interrogeant sur les difficultés qui font obstacle à sa création

Pour les députés, la banque

postale ne doit pas rendre les mêmes services financiers des banques, notamment au niveau des taux d'intérêt et des commissions. Certains députés ont évoqué la faible qualité des services présentés par la poste dans certaines régions, ce qui nécessite l'aménagement des centres et la création d'autres.

Dans sa réponse aux questions des députés, le Pdg de la Poste tunisienne, Sami Mekki a rappelé qu'une demande d'agrément pour la création d'une banque postale a été déposée auprès de la Banque Centrale de Tunisie(BCT) depuis fin 2019.

Et de poursuivre que ce projet a été élaboré en concertation avec des bureaux d'expertise pour que le dossier soit conforme aux conditions requises. Mekki a, en outre, ajouté que la BCT a exigé la révision du modèle économique du projet pour être conforme aux orientations de la BCT.

« Une commission a été créée pour surmonter les obstacles, essentiellement, réglementaires pour créer une banque sous forme d'une société anonyme » a-t-il dit, précisant qu'une deuxième demande d'agrément a été présentée aux autorités concernées mais sans recevoir de réponse jusqu'à ce jour.

## 4,4 milliards de dinars

La part du tourisme dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 4,1% en 2018, à 4,5% en 2019, pour se situer au niveau de 3,2% en 2022, c'est ce qui ressort de la note « Compte Satellite du Tourisme 2018-2022 », publiée mercredi, par l'Institut National de la Statistique (INS).

En fait, l'INS a expliqué qu'après une année 2019 plutôt bien orientée, les industries touristiques ont été touchées de plein fouet par la crise sanitaire en 2020 (Pandémie du Covid-19) et ses multiples répercussions, suite à la contraction inédite de la demande touristique.

Il convient de préciser que la part du tourisme dans le PIB s'est limitée au niveau de 1,7%, en 2020 et de 2% en 2021.

Ainsi, le PIB direct généré par le secteur touristique est passé de 4,6 milliards de dinars, en 2018, à 5,5 milliards de dinars, en 2019, pour chuter à 2 milliards de dinars, en 2020 et 2,5 milliards de dinars en 2021, avant de se rétablir à 4,4 milliards de dinars, durant l'exercice 2022.

La Valeur ajoutée brute directe du tourisme provient, essentiellement (à hauteur de 67,5%), des activités à caractéristiques touristiques...



## *Endettement public*

# Un défi majeur pour l'économie tunisienne

L'endettement public a atteint 83% du PIB en 2022, un niveau inédit, selon un récent rapport de l'INS, intitulé "Endettement des agents économiques non financiers : Lecture dans les comptes financiers".

A l'échelle nationale, l'encours des titres de créances est passé de 16,8 milliards de dinars en 2015 à 39,6 milliards de dinars en 2022. En termes de flux nets, les titres de créances ont progressé

de 0,86 milliards de dinars en 2015 à 6,4 milliards de dinars en 2022.

L'augmentation massive en 2022 résulte principalement de l'accélération des émissions des titres étatiques, dont la part dans les émissions totales nationales est passée de 68% en 2015 à 75% en 2022 (73% en 2020).

"Il faut savoir au passage qu'il y a deux agents ou opérateurs

économiques qui se financent grâce à cet instrument financier : les administrations publiques (environ les deux tiers des émissions), les sociétés financières (en moyenne le tiers du volume des émissions annuelles)".

Les administrations publiques (APU), principalement l'Etat, ont procédé à des émissions massives des titres de créances négociables (TCN) sur la période



2015-2022 et qui représentent en gros une moyenne d'un-cinquième de son endettement total.

Ce financement comprend en particulier les émissions du Bon de Trésor sur le marché intérieur, détenus en grande partie par les sociétés financières. Le recours à ce mode de financement a enregistré une accélération remarquable puisque le volume des émissions s'affiche en 2020 à 4,1 milliards de dinars et 4,8 milliards de dinars en 2022.

"Du coup, la part du flux net de ces titres, qui représentait seulement 11% de leurs engagements en 2015", s'est établie à 55% en 2022. Cette augmentation est expliquée par l'accélération des émissions des Bons de Trésor à Court Terme (BTCT), mais également à l'intervention de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) dans le cadre des opérations dites d'Open Market.

Ce type d'intervention consiste à acquérir des titres publics, en procédant à des achats fermes intensifs de bons du Trésor à hauteur de 15% en 2022 contre 8% en 2020 et 1% en 2015 de l'encours des titres de créances émises. L'objectif étant de répondre ainsi aux besoins des banques demandeuses de liquidités, notamment lors de l'exercice 2020, durant lequel l'activité économique a été

plombée par la crise sanitaire.

D'après le rapport de l'INS, le recours au crédit demeure la source majeure de financement pour les administrations publiques avec une proportion proche de 80% en moyenne sur la période 2015-2022, marquant un pic à 83,4% en 2018. Le flux net des crédits des APU est passé de 4,65 milliards de dinars à 3,68 milliards de dinars en 2022. Ce flux a représenté plus de 84% de leurs engagements en 2015, contre seulement 42% en 2022 et 45% en 2021, à cause de la pandémie, qui a réduit considérablement les entrées nettes de capitaux extérieurs sous forme d'emprunts à moyen et long terme et des flux entrants d'investissements étrangers.

En termes de structure d'endettement intérieur/extérieur, environ deux tiers de l'encours total des APU a été contracté auprès de l'extérieur durant les cinq dernières années, cette propension étant en contraction depuis 2018, où elle s'est établie à 73,5%.

Selon le rapport de l'INS, le partage de l'endettement extérieur/domestique témoigne encore de la forte dépendance des finances publiques, et de l'économie nationale d'ailleurs, aux financements extérieurs.

## Du pain

Quatorze pour cent des aliments sont perdus entre la récolte et la vente, a fait savoir, jeudi, le président de l'Organisation Tunisienne pour Informer le Consommateur (OTIC), Lotfi Riahi.

Le responsable qui citait les chiffres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a ajouté qu'entre 9% et 10% de ces aliments sont perdus au niveau de la consommation.

Selon lui, la Tunisie occupe le troisième rang dans la région arabe en matière de gaspillage alimentaire dans les restaurants (16%) et les hôtels (12%), après l'Egypte et le Maroc.

Il a, à cet égard, souligné que le gaspillage alimentaire atteint son pic en Tunisie, durant le mois de Ramadan, regrettant que le recyclage des aliments ne soit pas ancré dans les habitudes des Tunisiens.

# Au mois sacré, votre sérénité est notre priorité !



**10%**

Sur les pièces de rechanges et main-d'œuvre.

**15%**

Sur tous les filtres.

**15%**

Sur Lubrifiant Quartz.

Offres exclusives de Hyundai Tunisie.



Pour plus d'infos,  
appelez au  
**31 398 060**



les termes et conditions s'appliquent.



### *Artisanat*

## « Takhminat » sur une circulaire

**En apparence, c'est une bonne nouvelle, c'est même une très bonne nouvelle pour les artisans tunisiens qui vont avoir la possibilité de vendre leur production aux établissements publics. C'est du moins ce que nous apprend une circulaire publiée par le ministère du Tourisme et**

**de l'Artisanat à la veille de la célébration, le 16 mars 2024, de la journée nationale de l'Habit traditionnel Tunisien.**

Dans cette missive administrative, le chef du gouvernement, Ahmed Hachani, exhorte ministres, secrétaires d'Etat, gouverneurs, directeurs généraux des

différentes instances, entreprises et établissements publics à privilégier, pour leurs besoins d'aménagement intérieur, l'achat d'articles artisanaux tunisiens. Il leur a même fixé un seuil d'intervention budgétaire. Ils sont habilités à allouer, à cette fin, au moins 20 % du budget consacré à la décoration, à l'achat de

meubles et autres produits artisanaux locaux.

### **La décoration intérieure des établissements publics serait une préoccupation du gouvernement**

Pourtant à y regarder de près, cette circulaire incitant l'administration publique à acheter des articles artisanaux tunisiens étonne par son timing. Et pour cause.

Logiquement, on ne peut pas imaginer un gouvernement responsable en cette période de récession économique avancée se préoccuper, à ce point, de la décoration intérieure des établissements publics, alors qu'au même moment d'importants pans de la société vivent dans la précarité totale.

Plus grave encore, la circulaire appelle à allouer, à cette fin des budgets conséquents, pour l'achat au prix fort d'articles artisanaux, le prix des produits artisanaux étant généralement dix fois supérieurs aux autres produits, ce qui va aggraver le déficit des établissements publics.

L'objectif affiché officiellement se défend certes bien, même trop bien. Il vise à booster, un tant soit peu, un secteur encore sinistré par la pandémie du Covid 19.

L'enjeu est important lorsqu'on sait que ce secteur contribue à hauteur de 5% du PIB, compte 2.000 entreprises dont 650 exportatrices, emploie 300 mille artisans, génère 6.000 emplois par an et exporte annuellement pour 350 MDT (chiffre de 2022), ce qui est loin d'être négligeable.

Et pourtant, en dépit de son noble objectif, celui de tonifier le secteur de l'artisanat, cette circulaire semble, quelque part, sonner faux. Elle a tendance à déranger en donnant un alibi légal (signature du chef du gouvernement) aux décideurs du secteur public pour augmenter, artificiellement, le budget d'aménagement intérieur alors que ce poste, avec la grave crise des finances publiques qui prévaut dans le pays, est loin d'être prioritaire.

Connaissant bien le penchant de nos responsables pour ce type de marchés, il y a des risques d'assister à des dérapages.

### **Des zones d'ombre à éclaircir**

Morale de l'histoire : nous estimons que cette circulaire pavé, quelque part, le terrain à une nouvelle niche de corruption dans les établissements publics. Car, abstraction faite de la justesse de la cause (soutien d'un secteur en crise), cette circulaire comporte beaucoup de zones d'ombre.

A titre indicatif, elle ne nous informe pas sur les vis-à-vis avec lesquels ces établissements vont traiter. Est-ce qu'ils vont traiter directement avec les artisans, avec une centrale d'achat ou directement avec l'Office national de l'artisanat (ONAT) ?

Dans tous les cas, il y aura des transactions commerciales avec des risques probables de gonflements de facture, de copinage, de dilapidation de deniers publics et de non transparence.

Au final nous voulons penser qu'à défaut d'annoncer de nouvelles mesures en faveur du secteur de l'artisanat, à la veille de la célébration journée nationale de l'Habit traditionnel Tunisien, le ministère de tutelle a peut être jugé qu'une telle information serait bien accueillie par les artisans.

Ce même ministère a néanmoins oublié qu'au regard de la mauvaise réputation que traînent les établissements publics en tant que mauvais payeurs, il est difficile d'imaginer les artisans se bousculer pour avoir des marchés publics.

A bon entendeur.

*Abou SARRA*



## *Textile*

# Patronat et syndicat dénoncent la fripe de luxe et « la contrebande légalisée »

**Le secteur Textile & habillement en Tunisie, fleuron de l'industrie manufacturière locale depuis plus de 40 ans en termes d'emplois (177.000 postes) et de nombre d'entreprises avec 1.820 entreprises dont 1.524 totalement exportatrices serait selon les centrales patronale et syndicale, « en déclin significatif ».**

Pour avoir une idée de l'ampleur de la crise, sur 5 articles écoulés sur le marché local, un seul est d'origine tunisienne, et ce, selon la fédération nationale du textile (Fenatex).

Pour délimiter les responsabilités patronat et syndicat pointent

du doigt la prolifération de l'informel et de ce qu'ils appellent « la contrebande légalisée ». C'est du moins si on croit deux responsables représentant les deux centrales.

Dans une récente déclaration, Habib Hazami, le Secrétaire Général de la Fédération Générale du Textile, de l'Habillement, du Cuir et des Chaussures de l'UGTT a révélé que seules 70 entreprises sont actuellement actives dans ce domaine, un nombre bien loin des plus de 200 unités qui opéraient autrefois le secteur.

**Le nombre des unités de tissage et de finition en déclin avancé**

Cette réduction drastique témoigne d'une érosion de l'industrie textile (tissage et finition), réduite au taux de 15% de la filière globale du textile-habillement qui compte encore 1.700 entreprises.

Principale difficulté rencontrée par le secteur, l'importation massive de tissus finis depuis Taïwan, une pratique que Hazami qualifie de "contrebande légalisée".

Cette situation place les entreprises locales, qui s'engagent dans le processus complet de fabrication, du lavage à la finition, dans une position désavantageuse en raison de

coûts de production élevés.

Autre difficulté évoquée par Hazami, l'importance du volume d'importations, « la Tunisie importe annuellement plus de 100 millions de mètres de tissu, une quantité qui, si elle était réduite à 20 millions, pourrait significativement contribuer à la relance du secteur textile local ».

### **La fripe de luxe livrerait une concurrence déloyale au secteur manufacturier**

Pour sa part, le représentant du patronat, le président de la Chambre nationale syndicale du commerce du textile et du prêt-à-porter, Mohsen Ben Sassi a tiré des boulets rouges sur la « fripe de luxe » et lui a fait assumer une part de la crise dans laquelle se débat le secteur.

Ben Sassi a qualifié, dans une déclaration faite le 21 mars 2024, d'« illégaux » les vêtements d'occasion, communément appelés "fripe de luxe". Il a laissé entendre que ce type de commerce qui commence à envahir les quartiers chics des grandes villes, livre une concurrence déloyale au Prêt-à-porter industriel.

Ben Sassi estime que les nouveaux vêtements vendus dans des magasins d'une superficie allant jusqu'à 300 mètres carrés, qualifiés de "fripe de luxe", ne relèvent pas

de la catégorie des vêtements d'occasion et sont donc en violation de la loi en ce sens où ils concurrencent déloyalement le secteur manufacturier formel.

### **Les solutions proposées**

Au rayon des solutions, Ben Sassi a préconisé le soutien aux produits tunisiens qui seraient d'après lui « compétitifs » (prix abordables) et « d'excellente qualité ».

De son côté, Habib Hazami a proposé l'application de la préférence nationale en vertu de laquelle le gouvernement peut favoriser les entreprises locales dans l'attribution de marchés publics ou offrir des subventions et des avantages fiscaux principalement aux entreprises nationales.

A titre indicatif, pour stimuler la production locale il a plaidé pour l'octroi exclusif aux entreprises de textile locales du marché des uniformes des forces armées et de la police.

### **La responsabilité du secteur et des structures d'appui**

Par delà ces revendications patronales et syndicales, il faut reconnaître que les textiliens tunisiens, habitués aux situations de rente que leur procurent les juteuses incitations fiscales et financières ne se démènent pas

assez pour s'imposer sur les marchés local et étranger.

Pour ne citer qu'un seul exemple : réputés d'être jusque-là par l'effet de la sous-traitance, de simples poseurs d'étiquettes, les textiliens tunisiens ne font pas preuve d'innovation, d'imagination et d'anticipation. Est-il besoin de rappeler que la tendance, aujourd'hui est à l'anticipation.

Face à la recrudescence de la concurrence turque et chinoise sur le marché européen, les textiliens tunisiens n'ont d'autre solution pour devancer ses concurrents que de s'informer, à l'avance (deux ans au moins) des macro-tendances de la mode. L'anticipation de la mode est devenue de nos jours un enjeu stratégique. Il faut reconnaître que les instruments disponibles pour s'en informer sont coûteux mais c'est aux structures d'appui (CETTEX) de s'en charger.

Par ailleurs, les textiliens tunisiens pour s'imposer à l'extérieur doivent faire leurs preuves sur le marché local. Après plus de quarante ans d'activités, ce secteur ne parvient pas à habiller la population locale. Plus de 60% des tunisiens s'habillent chez les fripiers et ne se permettent d'acquérir des habits neufs qu'à l'occasion des périodes des soldes.

*Abou SARRA*



HORS-SÉRIE

# RETRAITE

En Tunisie





*Plus de transparence dans les frais bancaires*

## Vers un meilleur contrôle

Le suivi de la mise en application de la circulaire de la Banque centrale de Tunisie (BCT) n°2024-3, relative à la révision de certaines commissions bancaires, a fait l'objet d'une séance de travail tenue le 28 mars 2023, entre l'Organisation Tunisienne pour Informer le Consommateur "OTIC" et la direction générale de la supervision bancaire de la BCT.

Cette séance a porté sur l'examen des différentes réclamations des clients concernant la montée excessive de certaines commissions bancaires, l'application de commissions sur les comptes bancaires bloqués et le manque de transparence concernant les différents frais appliqués par les banques, a indiqué à l'agence TAP, le président de l'organisation, Lotfi Riahi.

Riahi a souligné que « la question relative aux frais appliqués sur les comptes bloqués a été résolue à 90% » affirmant que les détenteurs de comptes bloqués peuvent déposer une réclamation à cet effet auprès de la Banque centrale.

Il a aussi fait savoir que la priorité devrait être donnée au renforcement du cadre législatif et réglementaire régissant les

relations entre banques et clients et instaurant davantage de transparence en la matière, affirmant que son organisation travaille actuellement avec la Banque centrale sur ce volet.

Lors de cette séance, il a également été convenu de renforcer la transparence des extraits bancaires en y intégrant tous les détails nécessaires sur les commissions et frais appliqués sur les différents services, de créer un service de supervision au niveau de l'institut d'émission ainsi qu'une équipe de

supervision qui se déplace dans les banques pour s'assurer de la bonne application des mesures prises.

Toujours selon Riahi, les participants à cette séance se sont accordés sur l'importance de soumettre l'augmentation des commissions bancaires à une autorisation préalable de la BCT, à partir de l'année 2025.

Pour rappel, la Banque Centrale a publié, le 29 janvier 2024, une circulaire portant sur la révision de certaines commissions

bancaires. Cette circulaire prévoit la révision à la baisse des niveaux de tarification de 6 commissions bancaires.

Cette mesure à caractère exceptionnel s'étale sur une période d'une année et cible en particulier la frange de clientèle bancaire dont le revenu mensuel net ne dépasse pas 1500 dinars. Elle concerne notamment les frais de tenue de compte, la cotisation sur carte, les frais sur virements émis et les paiements via TPE.



### «L'épargne est un vecteur de croissance que nous encourageons par tous les instruments» Sihem Boughdiri Nemssa - Ministre des Finances



Spécialiste de la fiscalité pour y avoir passé la majeure partie de sa carrière au ministère des Finances après une maîtrise en sciences économiques, un diplôme de l'École nationale des langues de l'École nationale d'Administration, Sihem Boughdiri Nemssa a été nommée ministre des Finances en août 2022.

Celle qui tient la plume des comptes financiers de la Tunisie est réputée modeste, rigoureuse et engagée dans la défense des intérêts de l'Etat.

Qu'elle soit en état présente, elle s'est volontiers penchée au jeu de questions réponses de WMC sur un thème majeur pour l'économie : l'épargne.

**Il est à rappeler que le plan d'épargne logement a été accordé à 17-24 pour des crédits d'un taux fixe de 5% et un crédit complémentaire à un taux de 5,75% pour une durée de 25 ans.**

**L'Etat soutient l'épargne, et nous pouvons aller plus loin, nous sommes prêts à toutes les suggestions pour l'encourager. Reste que l'épargne est aussi une question de culture.**

Il sera l'obligation d'une partie de ces ressources, ce qui signifie que les citoyens qui ont financé leur logement par le biais de l'épargne logement ont une dette envers l'Etat.

Il est à noter que la Banque de l'Etat a déjà commencé à travailler sur ce sujet.

Il est à noter que la Banque de l'Etat a déjà commencé à travailler sur ce sujet.

Les banques ont le droit de bénéficier d'un avantage fiscal sur les intérêts qu'elles perçoivent sur les crédits qu'elles accordent.

Il est à noter que la Banque de l'Etat a déjà commencé à travailler sur ce sujet.

Il est à noter que la Banque de l'Etat a déjà commencé à travailler sur ce sujet.

Il est à noter que la Banque de l'Etat a déjà commencé à travailler sur ce sujet.



*Hausse des crédits à la consommation et des prêts immobiliers*

## Les ménages tunisiens s'endettent davantage

L'encours des crédits aux ménages a constamment augmenté et a plus que doublé entre 2015 et 2022, passant de 26,29 milliards de dinars en 2015, à 55,3 milliards de dinars en 2022, révèle l'Institut National de la Statistique (INS) dans un rapport intitulé "Endettement des agents économiques non financiers : Lecture dans les comptes financiers" publié le 20 mars courant.

"L'augmentation de cet encours résulte de celle des crédits à la consommation, plus précisément les crédits octroyés pour la rénovation ou l'aménagement de logements et les dépenses courantes, mais aussi ceux à plus longue maturité et destinés

à l'acquisition d'habitats".

"Le flux net des crédits est passé de 1,75 milliard de dinars en 2015, à 4,06 milliards de dinars en 2022. Cette évolution est marquée par une baisse en 2019 au niveau de 1,894 milliard de dinars. Ceci s'explique par la hausse du taux d'intérêt directeur par la Banque Centrale de Tunisie (BCT) à deux reprises afin de faire face à la résurgence des pressions inflationnistes en 2019 et qui représentent un risque pour l'économie. La détérioration du pouvoir d'achat des ménages est due à leurs capacités à s'endetter et au durcissement des conditions monétaires.

Selon l'INS, le secteur institutionnel

des ménages, qui regroupe aussi bien les ménages dits purs, les entrepreneurs individuels et les institutions à but non lucratif au service des ménages, affiche un taux d'endettement en légère progression continue entre 2015 et 2019 (autour de 41,6% du Revenu National Disponible Brut en moyenne) pour augmenter en 2020 à 52,4% et baisser de nouveau à 49,5% en 2022.

"Ce profil chahuté reflète l'évolution des crédits aux ménages qui représentent leur unique source d'endettement au regard des instruments financiers recensés, mais également à la trajectoire de la formation du revenu national disponible brut".



### *Tunis Sports City*

# Le mégaprojet en difficulté, vers un nouveau report ?

**Plusieurs indices montrent que le projet du magnat émirati Aboukhater, "Tunis Sports City", en stand by depuis 2008, connaît, en cette période, de sérieuses difficultés pour redémarrer. Selon des informations non encore vérifiées, le projet serait soit de nouveau reporté soit carrément abandonné.**

Pourtant, au mois de janvier dernier, la presse tunisienne ne cogitait que du redémarrage de ce projet de 5 milliards de dollars (chiffre de 2009).

Mieux, Afif Bejaoui, président exécutif de Tunis sport city Sport avait invité les médias pour assister, le 22 janvier 2024, à une conférence de presse au cours de laquelle il comptait annoncer

officiellement la relance du projet. Seulement, les journalistes invités ont été informés, juste avant la tenue de la conférence que cette dernière a été annulée sans aucune explication.

**Annulation du point de presse devant annoncer le redémarrage du projet**

Il semble que certains problèmes

d'une certaine gravité sont survenus avant la tenue de ce point de presse.

Ces mêmes problèmes auraient été évoqués par deux ministres tunisiens avec l'ambassadrice des Émirats arabes unis, Imen Ahmed Sellami. Les deux communiqués qui ont sanctionné les deux audiences accordées à la diplomatie émiratie sont insipides et ne comportent aucun élément informatif.

 **«Le projet Tunis Sports City, en stand by depuis 2008, connaît de sérieuses difficultés pour redémarrer.»**

Néanmoins, compte tenu du fait que ces audiences sont rapprochées dans le temps, on ne peut pas s'interdire de penser que le dossier de "Tunis Sports City", a été au centre des discussions.

*Un rappel succinct de ces audiences :*

### **L'ambassadrice des Emirats Unis chez deux ministres**

Le 19 janvier 2024, c'est-à-dire, comme par hasard, trois jours avant la tenue de la conférence de presse du président exécutif de Tunis sport city Sport, Afif Bejaoui, la ministre de l'Équipement et de

l'Habitat, Sarra Zaâfrani Zenzeri, a reçu l'ambassadrice des Émirats à Tunis en présence de ses principaux collaborateurs.

Mention spéciale pour le nombre de ces derniers et de leur qualité. Il s'agit du directeur général des ponts et chaussées, du directeur général de la planification, de la coopération et de la formation des cadres, du PDG de la société des études et de la promotion de Tunis Sud, de la directrice générale des services aériens et maritimes, de la directrice de la coopération et de la planification, ainsi que le représentant du ministère des affaires étrangères, accompagnés d'autres cadres du ministère.

Au menu, il y a été certes question d'un autre méga projet touristique-immobilier, « La porte de la méditerranée » du groupe émirati Sama Dubai, mais on n'imagine mal que le dossier de Tunis Sport City, projet d'une cité sportive, composée d'une zone urbaine destinée à accueillir 30 à 50.000 habitants et à abriter des infrastructures sportives, ne soit pas abordé à cette occasion.

 **«L'investisseur émirati souhaiterait renégocier le plan d'aménagement de la zone?»**

Le 7 mars 2024, c'est-à-dire, une quinzaine de jours après l'annulation de la conférence de presse, le ministre des Domaines de l'État et des Affaires Foncières, Mohamed Rekik, reçoit l'ambassadrice des Émirats arabes unis, Imen Ahmed Sellami.

Là aussi le communiqué est incolore et inodore .« Lors de cette réunion, lit-on, les deux parties ont mis l'accent sur les moyens de renforcer les relations bilatérales privilégiées entre la Tunisie et les Émirats dans divers domaines, notamment en ce qui concerne le climat d'investissement en Tunisie et les incitations mises en place pour attirer les investisseurs ».

Face à cette absence criante de précisions, et partant de communication, on est en droit de deviner qu'il a été également au cours de cette audience du dossier du projet d'Aboukhater.

### **Le véritable problème de la brouille serait...**

Abstraction faite de ce qui a été dit et de ce qui n'a pas été dit lors des deux audiences, il y a un autre élément qui est intervenu avant la tenue de la conférence de presse et qui serait à l'origine d'une certaine brouille entre le gouvernement tunisien et le groupe boukhater.

Cette décision, sous médiatisée pourtant, concerne la poursuite en justice de l'ancien ministre des Domaines de l'Etat, Hatem El Euchy pour soupçons de corruption dans le dossier du projet "Tunis Sports City".

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé de déférer, le 11 janvier 2024, l'ancien ministre des Domaines de l'Etat, Hatem El Euchy, devant la chambre correctionnelle du pôle pour des soupçons de corruption dans le dossier précité. A l'origine, une plainte déposée, le 17 août 2022, par l'observatoire Raqabah auprès du procureur de la République près le tribunal de première instance de Tunis, et ce, pour des soupçons de conflit d'intérêt concernant ce dossier.

### «Une conférence de presse annonçant la relance du projet a été annulée sans explication.»

L'ancien ministre des Domaines de l'Etat qui a assuré, en sa qualité d'avocat, la défense de la société "Tunis Sports City" en Tunisie, dans son litige avec la société Al Buhaira de Développement et d'Investissement. Raqabah a estimé que cela constitue "un conflit d'intérêts flagrant, étant donné qu'en raison de ses responsabilités au sein du

ministère, El Euchy aurait obtenu des données confidentielles concernant le dossier en relation avec le litige avec ladite société d'investissement".

Pour mémoire : le litige a été déclenché, entre les deux parties, suite à l'acharnement de l'investisseur émirati d'assortir la reprise des travaux à la renégociation du Plan d'aménagement de la zone considérée. Son projet était de transformer une partie du lot destiné à abriter la cité sportive en composante urbaine. Un scénario que la société « Al Bouhaira invest ex Société de promotion du lac de Tunis » a refusé. Et pour cause. Al Bouheira invest tenait justement à la composante sportive car elle constitue un complément à haute valeur ajoutée pour son offre urbaine globale sur les berges nord du lac de Tunis.

C'est, pour Bouheira invest, une des raisons majeures qui l'a amenée à vendre en 2007 et sur 3 tranches à l'investisseur émirati le terrain (252 hectares) à un prix préférentiel, à savoir 70 dinars le mètre carré -bien 70 dinars-. Pour comprendre la modicité du prix, il faut savoir que le mètre carré sur les berges du lac nord de Tunis est vendu, actuellement par la même SPLT, à plus de 3.500 dinars. Sans commentaire.

### **Fiche technique initiale du projet "Tunis Sports City"**

Et pour ne rien oublier et surtout pour information, c'est en ces termes que le mégaprojet "Tunis Sports City", a été présenté initialement au public. "Il s'agit d'une grande cité sportive, composée de neuf centres sportifs de formation. Le complexe s'étendra sur 255 hectares et sera découpé en trois zones.

Une première zone de 36 hectares sera consacrée à la formation de jeunes sportifs tunisiens et étrangers, alors qu'une deuxième zone de 100 hectares sera réservée exclusivement à l'aménagement d'un terrain de golf de 18 trous. Elle comptera également un complexe immobilier, une académie de golf et un Club House.

Dans la troisième zone, qui sera aménagée sur une superficie de 120 hectares, des unités hôtelières de luxe, des résidences, des centres commerciaux, des aires de jeux, des écoles privées et des cliniques privées, seront érigés. Ce complexe représente un investissement estimé à 5 milliards de dollars, et va créer 10 mille emplois (chiffres de 2009)".

*Abou SARRA*



## *ENNAKL Automobiles*

# L'esprit de la haute compétition

De culture maison Ennakl Automobiles challenge ses équipes avec des "incentives" dédiés. L'auto injection de "Grinta" allume le moral des troupes. Dans le secteur Autos, il est de bon usage d'appuyer sur le champignon afin de mener la course. Bonne consigne de conduite managériale.

Ennakl a récemment organisé son meeting annuel devenu rendez-vous rituel. Comme de coutume la société a réuni le personnel du siège et les dirigeants des agences de son réseau. Ce "nice gathering" s'est déroulé dans un hôtel à Hammamet. Détente et...travail ! Le management

suit en cela la devise de Bill Gates qui répétait à satiété à ses collaborateurs : "Loin du bureau, OUI., loin du boulot, NON !". Pas de doute les leaders savent communiquer entre eux.

### **Le goût de la performance**

A cette période de l'année la société fait les comptes. Elle dresse le bilan des réalisations de l'exercice 2023. Et c'est l'occasion d'oscariser les plus méritants. Garder le mental "Grand Prix" appelle à stimuler les écuries ! Et dans le même temps Ennakl aiguisa sa feuille de route pour 2024. Le management s'y prend bien. Doper le moral du personnel

pour mieux le motiver à atteindre des objectifs encore plus ambitieux. Ah ! L'auto allumage pour donner l'étincelle, ça gaze ! Dans le secteur, pour garder vive allure, il faut être toujours, vent debout, sur le départ de la course. Ainsi donc Ennakl a dressé le podium pour les trois principales catégories de l'activité. L'on a donc récompensé les meilleures performances de ventes des véhicules neufs. Et dans l'ordre de succession arrivent les meilleures performances de vente de pièces de rechange. Et enfin vient le meilleur Service Après Vente (SAV). Et la moisson de trophées a été conséquente. L'ambiance était à son comble.

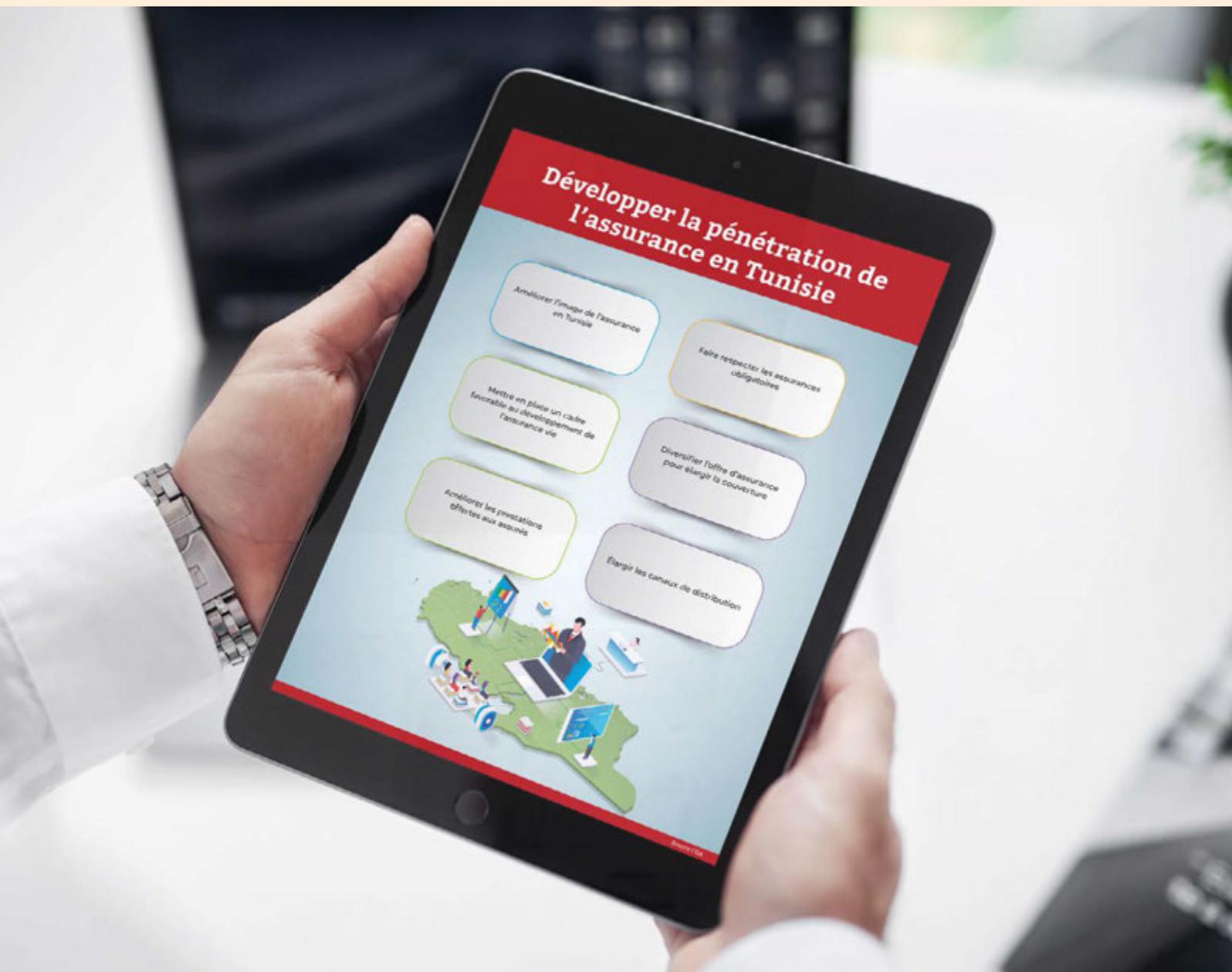
## Le Management Global

Avoir le souci de ressourcer les Ressources Humaines à la culture de la performance est un acte de management avisé. Réunir tout le personnel est à la fois un exercice de "Brain and Crowd Storming". Cela fait carburer l'ensemble. Il faut bien se dire que l'entretien de la force de vente est le premier élément de la force de frappe en libre concurrence. Mesurer les performances est un marqueur d'efficacité. Ennakl focalise en premier sur la vente de véhicules

et c'est bien naturel. Il s'agit bien de la principale composante d'activité de l'enseigne. Et elle s'intéresse à son corollaire, son pendant naturel à savoir la vente des pièces de rechange d'origine. Il faut convenir que c'est le complément de bonne sécurité pour ses clients. Et enfin elle donne l'importance qui lui revient au SAV. C'est un élément qui renforce le contrat de confiance qui finit par s'établir entre l'enseigne et sa clientèle. S'obliger à un objectif qualité est du meilleur effet marketing.

Ennakl s'engage sur la voie de la qualité en adoptant le management holistique. C'est le courant le plus moderniste en la matière car il privilégie un soin global de l'ensemble des composantes de l'activité de l'entreprise. C'est sans doute un clin d'œil de l'enseigne à ses clients. Il s'agit d'un signal fort pour faire durer leur relation. Quoi de mieux que de s'allier à une marque qui travaille à vouloir rester en tête.

*Ali Abdesslem*





# Ici, on investit.

**Le groupe Attijariwafa bank, sous l'impulsion du Groupe Al Mada, donne le coup d'envoi de l'édition 2024 du Forum International Afrique Développement**

Casablanca, le 1er avril 2024 - Le groupe Attijariwafa bank organise à travers son Club Afrique Développement et en partenariat avec le fonds panafricain AL MADA, le Forum International Afrique Développement 2024 (FIAD24) les 27 et 28 juin prochains, à Casablanca, autour du thème « Ici, on investit ».

Y sont attendus plus de 2 000 chefs d'entreprises et décideurs politiques de 30 pays du Continent et des pays partenaires.

Le FIAD24 prévoit un dispositif d'envergure de mises en relations structurées entre les opérateurs participants, une conférence de haut niveau sur les enjeux du développement et d'investissement en Afrique, ainsi qu'un marché de l'investissement.

Fort de six précédentes éditions organisées depuis 2010 à Casablanca, le FIAD est devenu la plateforme de référence du secteur privé africain en matière d'échanges, d'investissements et de coopération intra-africaine.

Le Club Afrique Développement a en outre poursuivi la consolidation des corridors d'affaires intra-continentaux par l'organisation de 37 missions multisectorielles dans 10 pays. Près de 21 000 participants, chefs d'entreprises et leaders gouvernementaux de 40 pays, ont pris part jusque-là à la dynamique « Afrique Développement ». Plus de 25 500 rendez-vous d'affaires structurés ont été réalisés dans des secteurs clés tels que l'Agro-industrie, les Infrastructures et BTP, les Télécoms, les Industries de la Santé, les Energies pour ne citer que ceux-ci.

Contact Presse - groupe Attijariwafa bank

M. Jalil Kadiri

Responsable média, relations presse et veille

Mobile : 00212 662 153 929

Email : j.kadiri@attijariwafa.com



## KIA EV9 réalise un doublé aux WORLD CAR AWARDS 2024

**Kia EV9 2024 a réalisé un remarquable doublé aux World Car Awards 2024. Consacré lors de la cérémonie de remise des World Car Awards dans le cadre du salon de l'automobile de New York, EV9 s'est vu décerner les prestigieux titres de 'World Car of the Year' et de 'World Electric Vehicle'.**

Sélectionné par un jury composé de 100 journalistes automobiles de renom représentant 29 pays,

Kia EV9 a été salué pour son design innovant, son habitacle spacieux de sept places, et son tarif des plus compétitifs. Reposant sur la plateforme E-GMP, EV9 est le premier modèle Kia à hériter de la technologie de batterie de quatrième génération de la marque, qui lui garantit des performances optimales.

Créés en 2003, les World Car Awards sont reconnus au niveau mondial comme un symbole

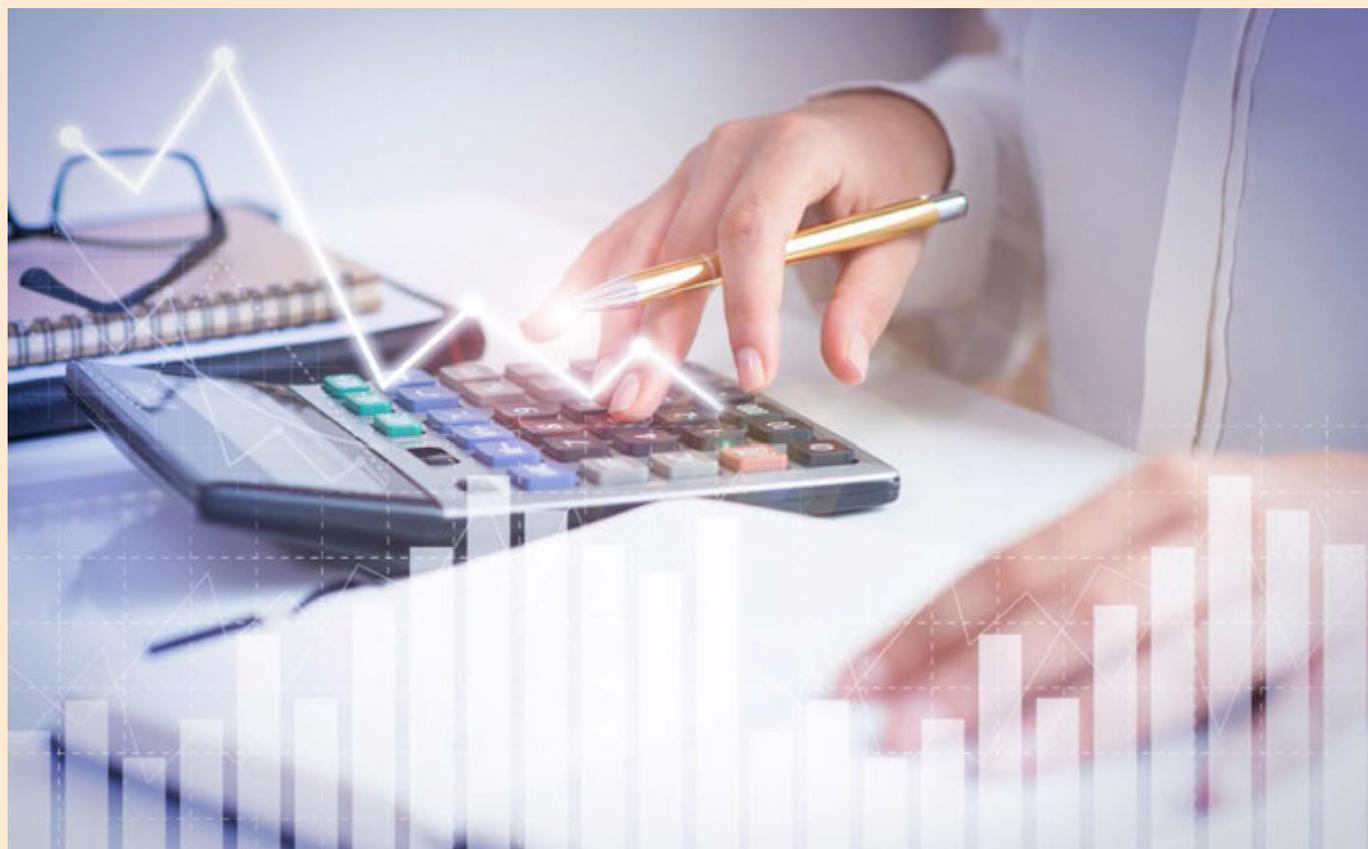
d'excellence et de prestige, et visent à célébrer les réussites les plus remarquables dans une industrie automobile en pleine mutation. Avant l'édition 2024, Kia cumulait déjà trois victoires aux World Car Awards – avec le Telluride et le Soul EV respectivement élus 'World Car of the Year' et 'World Urban Car' en 2020, et Kia EV6 GT qui s'était adjugé le titre de 'World Performance Car of the Year' en 2023.

« C'est un immense honneur pour nous de voir EV9 remporter simultanément les prix 'World Car of the Year' et 'World Electric Vehicle'. Ce triomphe témoigne de notre engagement indéfectible à repousser les limites de l'excellence en matière de technologie et de design. Le succès de EV9, qui s'inscrit dans la durée, nous encourage à continuer de proposer aux clients du monde entier des véhicules d'exception à même de redéfinir leur expérience de conduite », explique Ho-Sung SONG, Président et CEO de Kia Corporation.

Ces deux victoires aux World Car Awards viennent s'ajouter à la liste déjà impressionnante des distinctions décernées au Kia EV9. Depuis son lancement, EV9, le tout premier SUV 100% électrique à trois rangées de sièges de la marque, a remporté un grand nombre de récompenses, notamment un Volant d'Or dans la catégorie « Véhicules familiaux », le titre de 'North American Utility Vehicle of the Year 2024', le 'Women's World Car of the Year 2024' et le prix du « Meilleur SUV premium » lors des Newsweek Autos Awards en 2023.

« EV9 incarne à la perfection la vision de Kia, et constitue une nouvelle preuve de notre engagement en faveur de la qualité. Ces distinctions confirment le statut de précurseur de Kia qui entend proposer des solutions de mobilité durables qui dépassent le simple cadre des véhicules traditionnels. Nous tenons à partager cet honneur avec nos équipes internationales qui ont redoublé d'efforts pour conduire EV9 sur la voie du succès », explique Sean YOON, Président et CEO de Kia North America et Kia America.





## *Salaires en Tunisie*

# les mieux payés et les moins bien rémunérés

**Les travailleurs dans les activités financières et d'assurances comptent parmi les salariés les mieux rémunérés en Tunisie, puisque le salaire de base moyen d'un cadre s'élève à 3.258 dinars, ce qui représente 708% du salaire mensuel minimum interprofessionnel garanti**

**-SMIG 2022 (environ 460 dinars).**

Idem pour les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers exerçant dans cette filière, touchent respectivement 2.304 D (501% du SMIG), 1.857 D (404% du SMIG) et 1.112 D (242% du SMIG), c'est ce qui

ressort d'une enquête biannuelle «Emploi et salaires auprès des entreprises en 2022», publiée le 25 mars courant, par l'Institut National de la Statistique.

D'après cette enquête, le personnel dans les activités immobilières, les industries extractives et les métiers

d'information et de communication est, aussi, assez bien rémunéré. En fait, les salaires moyens dans les activités immobilières varient entre 2.550 D (554% du SMIG) pour un cadre, et 770 D (167% du SMIG) pour un ouvrier. Ceux dans les industries extractives varient entre 2.351 D (511% du SMIG) pour un cadre et 781 D (170% du SMIG) pour un ouvrier. De même, les travailleurs dans le domaine de l'information et la communication perçoivent un salaire allant de 2.329 D (506% du SMIG) pour un cadre, à 618 D (134% du SMIG) pour un employé.

En contrepartie, les travailleurs dans la filière de l'enseignement sont parmi les moins rémunérés,

leurs salaires ne dépassent pas les 1.165 D pour un cadre, 765 D pour les professions intermédiaires, 682 D pour un employé et 502 D pour un employé.

Les personnes exerçant dans les activités de production d'électricité, de gaz..., de distribution d'eau... ne sont pas assez bien rémunérées, puisque les salaires varient entre 1.467 D pour un cadre et 679 D pour un employé.

De même, pour les travailleurs dans les filières d'hébergement et de restauration (les salaires perçus oscillent entre 1.479 D pour un cadre et 660 D pour un employé, et les activités de

construction (1.499 D pour un cadre et 691 D pour un employé). Il est à souligner que l'enquête « Emploi et salaires » est une enquête structurelle menée par questionnaire direct auprès d'un échantillon d'entreprises tirées aléatoirement à partir du Répertoire National des Entreprises (RNE).

Elle vise à rassembler des informations sur l'évolution de l'emploi, son mouvement, par catégorie professionnelle, ainsi qu'une décomposition des salaires bruts versés pour chaque année en salaires de base. Elle s'intéresse aussi à la durée de l'activité et du travail de l'entreprise.





 **ATB PAY**

**Retirez votre argent**  
**بتاليفونك تقضي شورك**



# Tunindex

## 8 921,28

Var. Année **1,95 %**  
29/03/2024

# Tunindex 20

## 3 969,60

Var. Année **3,76 %**  
29/03/2024

Volume semaine **67,756** Million DT

Capitalisation **24,05** Milliard DT

PER marché **9,37**  
(Février)

## INDICES SECTORIELS

| Code ICB    |   | INDICE          | Var An        |
|-------------|---|-----------------|---------------|
| <b>8000</b> | <b>Sociétés Financières</b>             | <b>6 633,82</b> | <b>1,25%</b>  |
| 8300        | Banques                                 | 6 183,46        | 1,36%         |
| 8500        | Assurances                              | 13 124,87       | -7,84%        |
| 8700        | Services Financiers                     | 10 393,62       | 13,16%        |
| <b>5000</b> | <b>Services aux Consommateurs</b>       | <b>2 967,61</b> | <b>-1,16%</b> |
| 5300        | Distribution                            | 4 675,45        | -1,16%        |
| <b>3000</b> | <b>Biens de Consommations</b>           | <b>7 703,97</b> | <b>9,71%</b>  |
| 3500        | Agro-Alimentaire et Boissons            | 9 878,18        | 13,10%        |
| 3700        | Produits Ménagers et de Soins Personnel | 2 157,93        | -0,61%        |
| <b>2000</b> | <b>Industries</b>                       | <b>1 589,00</b> | <b>-4,23%</b> |
| 2300        | Batiment et Matériaux de Constructions  | 650,52          | -8,06%        |
| <b>1000</b> | <b>Matériaux de Base</b>                | <b>3 721,96</b> | <b>-4,69%</b> |

## + FORTES HAUSSES DE LA SEMAINE

|                    | CLÔTURE | VAR. Hebdo |
|--------------------|---------|------------|
| POULINA GP Holding | 8,030   | 12,15%     |
| AETECH             | 0,400   | 8,11%      |
| AMEN BANK          | 37,700  | 7,71%      |
| LAND'OR            | 6,100   | 7,02%      |
| CIL                | 22,500  | 6,99%      |

## + FORTES BAISES DE LA SEMAINE

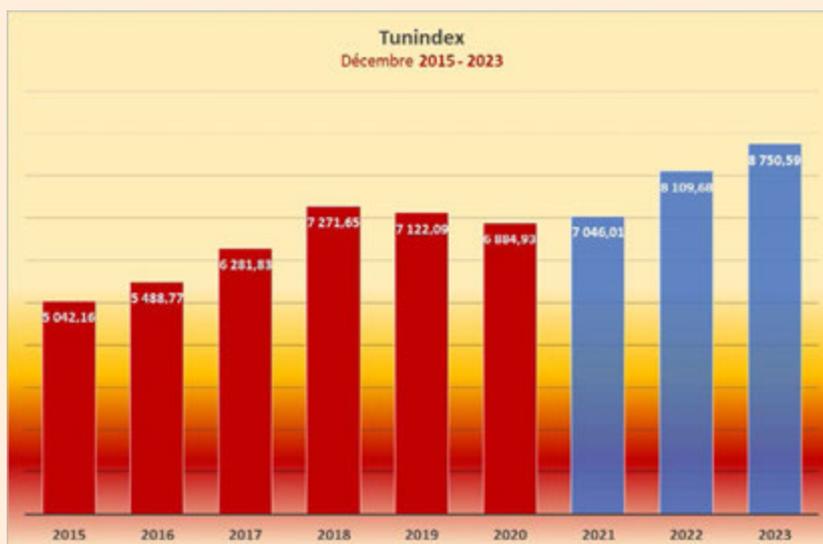
|                    | CLÔTURE | VAR. Hebdo |
|--------------------|---------|------------|
| UADH               | 0,430   | -17,31%    |
| ELECTROSTAR        | 0,590   | -13,24%    |
| CIMENTS DE BIZERTE | 0,570   | -9,52%     |
| CELLCOM            | 1,350   | -9,40%     |
| TAWASOL GP Holding | 0,700   | -5,41%     |

## + FORTES BAISES DE L'ANNEE

|                    | CLÔTURE | VAR. Hebdo |
|--------------------|---------|------------|
| SOTEMAIL           | 1,720   | -45,22%    |
| CIMENTS DE BIZERTE | 0,570   | -39,36%    |
| TELNET HOLDING     | 5,000   | -35,06%    |
| UADH               | 0,430   | -33,85%    |
| EURO-CYCLE         | 11,800  | -26,02%    |

## + FORTES HAUSSES DE L'ANNEE

|                    | CLÔTURE | VAR. AN |
|--------------------|---------|---------|
| ELECTROSTAR        | 0,590   | 110,71% |
| SPFIT-SICAF        | 11,170  | 31,41%  |
| ATELIER MEUBLE INT | 5,400   | 22,73%  |
| AETECH             | 0,400   | 21,21%  |
| CIL                | 22,500  | 17,25%  |



## *Bourse de Tunis*

# La résistance de la bourse se confirme



**Le directeur général de la Bourse de Tunis, Bilel Sahnoun, a déclaré que les sociétés cotées ont résisté aux difficultés économiques et à la guerre russe, en particulier aux défis climatiques aussi qui ont provoqué la persistance de la sécheresse, et son impact sur le secteur agricole.**

Sahnoun a ajouté, dans une interview accordée à l'agence TAP, en répondant à la question sur les résultats de la bourse en 2023 et la préparation des données pour le premier trimestre 2024, que l'indice principal de la Bourse de Tunis a, à son tour, résisté pour la troisième année consécutive par rapport aux marchés similaires en Tunisie.

L'activité boursière a été globalement positive, qui se manifeste à travers la hausse de l'indice Tunindex de près de 7% en 2023, contre 15% en 2022 et 2% en 2021, a-t-il noté.

Les résultats des sociétés cotées seront communiqués fin avril 2024, notamment après la publication des états financiers des sociétés cotées pour 2023, a-t-il encore précisé.

Sahnoun a fait observer que les résultats actuellement déclarés au niveau de la bourse de Tunis montrent que le chiffre d'affaires des sociétés cotées a augmenté de 7% par rapport à la même période en 2022, alors que les résultats obtenus au premier semestre de 2023, ont enregistré une hausse de 4% au niveau des bénéficiaires.

Il a souligné que la résistance de la bourse se reflète dans les données de l'indice Tunindex et sera confirmée par le chiffre d'affaires de 2023 et les résultats annuels des sociétés.



## *ENNAKL Automobiles*

# Année 2023 marquée par une croissance du chiffre d'affaires et du résultat net

La société ENNAKL Automobiles informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le 22 mars 2024, a arrêté le rapport de gestion ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023.

### **Les réalisations au 31/12/2023**

- La société ENNAKL Automobiles a terminé l'année 2023 avec un total de 7.063 immatriculations soit 12,7% de part de marché.
- Le chiffre d'affaires à fin 2023 s'établit à 644.685 mD contre 497.399 mD en 2022 soit une progression de 29,6%.

- Le résultat net après impôts s'est situé à 34.776 mD au 31/12/2023 contre un résultat de 31.307 mD au 31/12/2022, soit une progression de 11%.
- Le chiffre d'affaires consolidé à fin 2023 s'établit à 714.740 mD contre 568.719 mD en 2022 soit une progression de 25,7%.
- Le résultat net consolidé après impôts s'est situé à 40.313 mD au 31/12/2023 contre 42.355 mD au 31/12/2022, en régression de 4,8%



## **Nomination**

L'Assemblée Générale Ordinaire Élective de l'IACE, tenue jeudi, 28 mars 2024, à la Maison de l'Entreprise, a débouché sur l'élection du bureau suivant :

Président : M. Amine BEN AYED

Vice- Président chargé des structures: M. Zoubeir CHAIEB

Vice-Président chargée de la coordination : Mme. Houbeb AJMI

Trésorier: M. Ahmed EL KARM

Vice-Trésorier : M. Ibrahim DEBACHE

Président de la Section de Sfax : M. Khaled SELLAMI

Président de la Commission permanente d'Audit : M. Kamel NEJI

Président du Centre Tunisien de Gouvernance d'Entreprise: M. Faycal DERBEL

Président du Centre tunisien des Entreprises familiales: M. Youssef KORTBI

Président du Centre de l'Entrepreneuriat : M. Sahbi MAHJOUB

Président du Centre Tunisien de l'Emploi : M. Nafaa ENNAIFER

Président du Centre Tunisien de Fiscalité d'Entreprise : M. Mehdi RGAYEG



## *Bourse de Tunis*

# Hausse de 1,1% en une semaine, le Tunindex atteint 8921 points !

**« Porté par un sentiment favorable quant aux résultats 2023 des sociétés cotées et notamment de ses « Big-Cap », le marché boursier a poursuivi sur sa lancée positive.**

L'indice de référence a signé, du 25 au 29 mars 2024, une avancée de 1,1% à 8921,3 points portant, ainsi, sa performance annuelle à +2%», selon l'analyse de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs.

La semaine dernière a été marquée par une accélération notable du rythme des échanges. Concentrés sur la séance du vendredi, les volumes ont nettement profité de la réalisation de deux transactions de bloc

sur le titre SOTUVER pour une enveloppe globale de 33,6MD.

Les capitaux hebdomadaires ont, in fine, atteint l'importante somme de 51,1MD.

### **Analyse des valeurs**

Le titre Poulina Group Holding s'est offert la meilleure performance de la semaine. L'action du holding s'est envolée de 12,2% à 8,030D, en drainant un flux de 540 mille dinars.

Le titre AMENBANK a, également, affiché une belle prestation sur la semaine. L'action a inscrit une embellie de 7,7% à 37,700D tout en mobilisant des échanges de 2,2MD.

Le titre UADH s'est placé en lanterne rouge du Tunindex. L'action a décroché de 20,4% à 0,430D, dans un volume anémique de 4 mille dinars. La valeur creuse, ainsi, ses pertes annuelles les portant à -34%.

Le titre CELLCOM a figuré parmi les plus grands perdants de la semaine. L'action s'est pliée de 9,4% à 1,350D, dans de très maigres flux de 16 mille dinars.

SOTUVER a été la valeur la plus convoitée par les investisseurs sur la semaine. Terminant dans le vert (+1,9% à 13,140 D), l'action du spécialiste du verre creux a alimenté le marché avec des capitaux de 34,4 MD, soit 67% des flux de la côte.



## Faillite du groupe Servicom

**Le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'état de cessation de paiement du groupe Servicom (société mère et filiale Servicom Industrie), et prononcé, en conséquence, la mise en faillite du groupe.**

Le tribunal a désigné Inès Nasr en tant que juge commissaire et Souheil Fitouri en tant que syndic de faillite.

Pour mémoire, la filiale Servicom Industrie, en cessation de paiement depuis le 20 octobre 2022, a été déclarée, le 29 février dernier en faillite par le tribunal de première instance de Zaghouan. Son PDG, Mourad Dimassi, a également été déclaré en faillite.

Rappelons également, que le

11 janvier 2022, le tribunal de première instance de Tunis avait rendu un jugement décidant la liquidation de la société Servitra, filiale du groupe Servicom, spécialisée dans les travaux publics. Elle représentait en 2017 près de 70% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

A l'origine de cette liquidation, les difficultés financières rencontrées par Servitra à la suite, selon ses dirigeants, du retard de paiement de ses factures par l'Etat et de la fluctuation importante de ses coûts d'achats cumulés avec l'absence d'un mécanisme efficace qui reflète la variation des prix dans les marchés publics.

Coté sur le marché alternatif de la bourse de Tunis depuis juin 2009 et partenaire du conglomérat

japonais Hitachi, le groupe Servicom, spécialisé dans les services liés aux infrastructures, a été semble-il sérieusement affecté par la liquidation de Servitra qui aurait été la principale cause des difficultés de trésorerie qu'a connues le groupe.

Dans une lettre adressée aux membres du Conseil d'administration pour annoncer son départ, Mourad Dimassi qui a repris, en 2019, le groupe fondé en 2003 par Majdi Zarkouna, les a exhortés à faire admettre en urgence toutes les entreprises du groupe dans le cadre des sociétés en difficulté et à nommer un administrateur judiciaire pour assurer les tâches courantes.

ABS

## Devises, Taux, Indicateurs

### Cours moyens des devises cotées en Dinar Tunisien

02/04/2024

| MONNAIE         | SIGLE | UNITÉ | VALEUR  |
|-----------------|-------|-------|---------|
| DINAR ALGÉRIEN  | DZD   | 10    | 0,2327  |
| DOLLAR CANADIEN | CAD   | 1     | 2,3109  |
| DOLLAR DES USA  | USD   | 1     | 3,1358  |
| LIVRE STERLING  | GPB   | 1     | 3,9383  |
| YEN JAPONAIS    | JPY   | 1000  | 20,6654 |
| DIRHAM MAROCAIN | MAD   | 10    | 3,1002  |
| FRANC SUISSE    | CHF   | 10    | 34,5109 |
| EURO            | EUR   | 1     | 3,3683  |
| DINAR LIBYEN    | LYD   | 1     | 0,6472  |
| Yuan Chinois    | CNY   | 1     | 0,4332  |

### Cours moyens à terme en Dinar Tunisien

| PERIODE | USD    | EUR    |
|---------|--------|--------|
| 3 MOIS  | 3,1676 | 3,4215 |
| 6 MOIS  | 3,2164 | 3,4765 |

### Cours de devises en dinar Tunisien

Moyenne des cours du marché interbancaire (annuel)  
2015 - 2023



**7,97%**  
TMM  
03/04/2024

**8,00%**  
TID  
03/04/2024

**7,96%**  
TMM  
Mars 2024

**7,00%**  
TRE  
Mars 2023

**23,225**  
Milliard  
Avoirs en devise  
03/04/2024

**106**  
Jours  
d'importations  
03/04/2024





NEO BTE

L'AGENCE

VIRTUELLE

DE LA BTE



CREATED BY



بنك تونس و الإمارات  
Banque de Tunisie et des Emirats

# COTATIONS

| Titres                            | Nominal | Titres admis | Clôture       |                    |                             | Variation Hebdo | Variation Année | Capitalisation (MDT) |
|-----------------------------------|---------|--------------|---------------|--------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|----------------------|
|                                   |         |              | Décembre 2023 | Semaine précédente | 29/03/2024<br>De la semaine |                 |                 |                      |
| <b>SOCIETES FINANCIERES</b>       |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>13 722,678</b>    |
| <b>BANQUES</b>                    |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>11 455,810</b>    |
| Amen Bank                         | 5       | 30 264 000   | 33,500        | 35,000             | 37,700                      | 7,71%           | 12,54%          | 1 140,953            |
| ATB                               | 1       | 100 000 000  | 2,700         | 2,500              | 2,600                       | 4,00%           | -3,70%          | 260,000              |
| BH Bank                           | 5       | 47 600 000   | 11,950        | 11,530             | 11,500                      | -0,26%          | -3,77%          | 547,400              |
| BIAT                              | 5       | 35 700 000   | 91,900        | 90,500             | 90,740                      | 0,27%           | -1,26%          | 3 239,418            |
| BNA                               | 5       | 64 000 000   | 8,130         | 7,650              | 7,700                       | 0,65%           | -5,29%          | 492,800              |
| Banque de Tunisie                 | 1       | 270 000 000  | 5,380         | 5,430              | 5,530                       | 1,84%           | 2,79%           | 1 493,100            |
| BTE (ADP)                         | 20      | 1 000 000    | 4,970         | 3,780              | 3,970                       | 5,03%           | -20,12%         | 3,970                |
| STB                               | 5       | 155 375 000  | 3,740         | 3,390              | 3,370                       | -0,59%          | -9,89%          | 523,614              |
| Attijari Bank                     | 5       | 42 000 000   | 46,140        | 49,390             | 51,200                      | 3,66%           | 10,97%          | 2 150,400            |
| UBCI                              | 5       | 20 001 529   | 22,500        | 23,800             | 23,500                      | -1,26%          | 4,44%           | 470,036              |
| UIB                               | 5       | 32 560 000   | 25,900        | 27,100             | 27,000                      | -0,37%          | 4,25%           | 879,120              |
| Wifack Bank                       | 5       | 30 000 000   | 8,700         | 8,500              | 8,500                       | 0,00%           | -2,30%          | 255,000              |
| <b>ASSURANCES</b>                 |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>1 254,765</b>     |
| ASTREE                            | 5       | 6 000 000    | 48,500        | 47,990             | 47,990                      | 0,00%           | -1,05%          | 287,940              |
| BH Assurances                     | 5       | 2 660 000    | 48,750        | 48,750             | 48,750                      | 0,00%           | 0,00%           | 129,675              |
| STAR                              | 10      | 2 307 693    | 176,700       | 153,990            | 153,400                     | -0,38%          | -13,19%         | 354,000              |
| Tunis RE                          | 5       | 20 000 000   | 7,200         | 6,520              | 6,520                       | 0,00%           | -9,44%          | 130,400              |
| Assur. MAGHREBIA                  | 10      | 4 500 000    | 52,450        | 46,020             | 45,000                      | -2,22%          | -14,20%         | 202,500              |
| MAGHREBIA Vie                     | 1       | 25 000 000   | 6,040         | 5,990              | 6,010                       | 0,33%           | -0,50%          | 150,250              |
| <b>LEASING</b>                    |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>641,655</b>       |
| ATL                               | 1       | 32 500 000   | 3,600         | 3,900              | 3,890                       | -0,26%          | 8,06%           | 126,425              |
| BH Leasing                        | 5       | 7 000 000    | 3,240         | 3,390              | 3,230                       | -4,72%          | -0,31%          | 22,610               |
| Best Lease                        | 1       | 30 000 000   | 2,000         | 2,300              | 2,280                       | -0,87%          | 14,00%          | 68,400               |
| CIL                               | 5       | 7 000 000    | 19,190        | 21,030             | 22,500                      | 6,99%           | 17,25%          | 157,500              |
| Hannibal Lease                    | 5       | 11 000 000   | 5,270         | 5,400              | 5,510                       | 2,04%           | 4,55%           | 60,610               |
| Attijari Leasing                  | 10      | 2 750 000    | 16,800        | 18,500             | 18,200                      | -1,62%          | 8,33%           | 50,050               |
| Tunisie Leasing Fact              | 5       | 10 800 000   | 13,000        | 13,600             | 14,450                      | 6,25%           | 11,15%          | 156,060              |
| <b>SOCIETES D'INVESTISSEMENTS</b> |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>370,447</b>       |
| PL. TSIE Sicaf                    | 10      | 1 000 000    | 48,950        | 48,510             | 48,510                      | 0,00%           | -0,90%          | 48,510               |
| SPDIT Sicaf                       | 1       | 28 000 000   | 8,500         | 11,200             | 11,170                      | -0,27%          | 31,41%          | 312,760              |
| Tuninvest Sicar                   | 1       | 966 000      | 9,000         | 9,980              | 9,500                       | -4,81%          | 5,56%           | 9,177                |
| <b>INDUSTRIES</b>                 |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>9 950,162</b>     |
| <b>HOLDING</b>                    |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>2 108,729</b>     |
| OneTech Holding                   | 1       | 80 400 000   | 8,920         | 8,100              | 8,250                       | 1,85%           | -7,51%          | 663,300              |
| Poulina GH                        | 1       | 180 003 600  | 8,000         | 7,160              | 8,030                       | 12,15%          | 0,37%           | 1 445,429            |
| <b>AGRO-ALIMENTAIRE</b>           |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>4 378,370</b>     |
| CEREALIS                          | 1       | 4 888 889    | 13,300        | 13,300             | 13,300                      | 0,00%           | 0,00%           | 65,022               |
| Delice Holding                    | 10      | 54 907 262   | 11,700        | 11,090             | 11,440                      | 3,16%           | -2,22%          | 628,139              |
| LAND'OR                           | 1       | 13 784 285   | 6,000         | 5,700              | 6,100                       | 7,02%           | 1,67%           | 84,084               |
| SFBT                              | 1       | 247 500 000  | 12,450        | 14,490             | 14,550                      | 0,41%           | 16,87%          | 3 601,125            |
| SOPAT                             | 1       | 37 861 250   | 1,440         |                    |                             |                 |                 | 0,000                |
| <b>PHARMACEUTIQUE</b>             |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>238,110</b>       |
| ADWYA                             | 1       |              |               |                    |                             |                 |                 | 0,000                |
| SIPHAT                            | 5       | 1 800 000    | 3,760         | 3,750              | 3,750                       | 0,00%           | -0,27%          | 6,750                |
| UNIMED                            | 1       | 32 000 000   | 7,480         | 7,240              | 7,230                       | -0,14%          | -3,34%          | 231,360              |
| <b>COMPOSANTS AUTOMOBILE</b>      |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>46,813</b>        |
| ASSAD                             | 1       | 24 000 000   | 0,840         | 0,720              | 0,690                       | -4,17%          | -17,86%         | 16,560               |
| GIF-FILTER                        | 1       | 10 536 994   | 0,530         | 0,500              | 0,490                       | -2,00%          | -7,55%          | 5,163                |
| STEQ                              | 5       | 1 400 000    | 6,500         | 6,500              | 6,500                       | 0,00%           | 0,00%           | 9,100                |
| STIP                              | 3       | 4 207 824    | 4,540         | 3,570              | 3,800                       | 6,44%           | -16,30%         | 15,990               |

source: bVMT

données fournis à titre indicatif

# COTATIONS

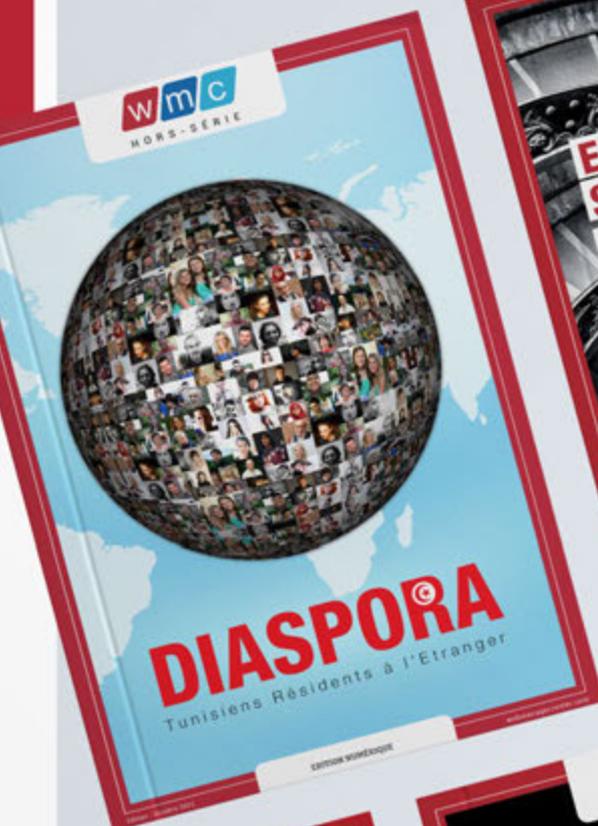
| Titres                                       | Nominal | Titres admis | Clôture       |                    |                             | Variation Hebdo | Variation Année | Capitalisation (MDT) |
|--|---------|--------------|---------------|--------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|----------------------|
|  |         |              | Décembre 2022 | Semaine précédente | 29/03/2024<br>De la semaine |                 |                 |                      |
| <b>CIMENTIER</b>                             |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>684,867</b>       |
| Carthage Cement                              | 1       | 343 624 940  | 1,970         | 1,900              | 1,920                       | 1,05%           | -2,54%          | 659,760              |
| Ciments de Bizerte                           | 1       | 44 047 290   | 0,940         | 0,630              | 0,570                       | -9,52%          | -39,36%         | 25,107               |
| <b>CHIMIE</b>                                |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>312,677</b>       |
| Air Liquide                                  | 25      | 1 637 504    | 81,120        | 79,300             | 80,000                      | 0,88%           | -1,38%          | 131,000              |
| ALKIMIA                                      | 10      | 1 947 253    | 29,770        | 23,200             | 23,200                      | 0,00%           | -22,07%         | 45,176               |
| ICF  | 10      | 2 100 000    | 71,400        | 65,000             | 65,000                      | 0,00%           | -8,96%          | 136,500              |
| <b>INDUSTRIES DIVERSES</b>                   |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>2 047,420</b>     |
| AMS  |         |              |               |                    |                             |                 |                 | 0,000                |
| Euro-Cycle                                   | 1       | 9 801 000    | 15,950        | 11,700             | 11,800                      | 0,85%           | -26,02%         | 115,652              |
| MPBS   | 2       | 10 334 430   | 5,360         | 5,000              | 4,800                       | -4,00%          | -10,45%         | 49,605               |
| New Body Line                                | 1       | 4 250 400    | 5,300         | 5,120              | 5,100                       | -0,39%          | -3,77%          | 21,677               |
| Office PLAST                                 | 1       | 14 662 164   | 1,220         | 1,100              | 1,120                       | 1,82%           | -8,20%          | 16,422               |
| SAH Lilas                                    | 1       | 84 015 979   | 9,100         | 8,200              | 8,350                       | 1,83%           | -8,24%          | 701,533              |
| Atelier Meubles Int                          | 1       | 5 561 635    | 4,400         | 5,350              | 5,400                       | 0,93%           | 22,73%          | 30,033               |
| SIAME  | 1       | 15 444 000   | 3,820         | 3,490              | 3,550                       | 1,72%           | -7,07%          | 54,826               |
| SANIMED                                      | 1,109   | 12 400 000   | 1,260         | 1,220              | 1,220                       | 0,00%           | -3,17%          | 15,128               |
| SOMOCER                                      | 1       | 40 656 000   | 0,730         | 0,620              | 0,620                       | 0,00%           | -15,07%         | 25,207               |
| SOTEMAIL                                     | 1       | 34 513 514   | 3,140         | 1,800              | 1,720                       | -4,44%          | -45,22%         | 59,363               |
| SOTUVER                                      | 1       | 39 254 475   | 12,000        | 12,900             | 13,140                      | 1,86%           | 9,50%           | 515,804              |
| SOTIPAPIER                                   | 1,09    | 28 184 091   | 5,630         | 4,650              | 4,690                       | 0,86%           | -16,70%         | 132,183              |
| SOTRAPIL                                     | 5       | 4 138 200    | 14,950        | 15,000             | 15,100                      | 0,67%           | 1,00%           | 62,487               |
| TPR  | 1       | 50 000 000   | 4,970         | 5,000              | 4,950                       | -1,00%          | -0,40%          | 247,500              |
| <b>IMMOBILIER</b>                            |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>71,633</b>        |
| SIMPAR                                       | 5       | 1 100 000    | 35,010        | 34,490             | 34,400                      | -0,26%          | -1,74%          | 37,840               |
| SITS   | 1       | 15 600 000   | 1,700         | 1,700              | 1,700                       | 0,00%           | 0,00%           | 26,520               |
| ESSOUKNA                                     | 1       | 5 050 500    | 1,500         | 1,520              | 1,440                       | -5,26%          | -4,00%          | 7,273                |
| <b>TECHNOLOGIE</b>                           |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>61,543</b>        |
| AETECH                                       | 1       | 2 223 334    | 0,330         | 0,370              | 0,400                       | 8,11%           | 21,21%          | 0,889                |
| TELNET Holding                               | 1       | 12 130 800   | 7,700         | 5,200              | 5,000                       | -3,85%          | -35,06%         | 60,654               |
| <b>SERVICES</b>                              |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>1 482,192</b>     |
| <b>DISTRIBUTION AUTOMOBILE</b>               |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>861,580</b>       |
| ARTES  | 1       | 38 250 000   | 6,500         | 6,520              | 6,520                       | 0,00%           | 0,31%           | 249,390              |
| CITY CARS                                    | 1       | 18 000 000   | 12,480        | 12,950             | 12,900                      | -0,39%          | 3,37%           | 232,200              |
| ENNAKL Automobile                            | 1       | 30 000 000   | 12,500        | 10,690             | 10,870                      | 1,68%           | -13,04%         | 326,100              |
| UADH   | 1       | 36 953 847   | 0,650         | 0,520              | 0,430                       | -17,31%         | -33,85%         | 15,890               |
| STA  | 1       | 2 000 000    | 19,500        | 19,100             | 19,000                      | -0,52%          | -2,56%          | 38,000               |
| <b>AUTRES SERVICES</b>                       |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>202,527</b>       |
| CELLCOM                                      | 1       | 4 461 532    | 1,590         | 1,490              | 1,350                       | -9,40%          | -15,09%         | 6,023                |
| ELECTROSTAR                                  | 2       | 10 287 556   | 0,280         | 0,680              | 0,590                       | -13,24%         | 110,71%         | 6,070                |
| MIP  | 1       | 4 398 937    | 0,140         | 0,120              | 0,120                       | 0,00%           | -14,29%         | 0,528                |
| TUNISAIR                                     | 1       | 106 199 280  | 0,440         | 0,410              | 0,400                       | -2,44%          | -9,09%          | 42,480               |
| SMART Tunisie                                | 5       | 8 677 237    | 16,530        | 17,240             | 16,990                      | -1,45%          | 2,78%           | 147,426              |
| <b>TELECOMMUNICATIONS</b>                    |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>96,997</b>        |
| SERVICOM                                     | 1       | 11 874 000   | 0,220         | 0,240              | 0,240                       | 0,00%           | 9,09%           | 2,850                |
| SOTETEL                                      | 5       | 4 636 800    | 3,600         | 4,170              | 4,000                       | -4,08%          | 11,11%          | 18,547               |
| Tawasol GH                                   | 1       | 108 000 000  | 0,710         | 0,740              | 0,700                       | -5,41%          | -1,41%          | 75,600               |
| <b>DISTRIBUTION DE BIENS DE CONSOMMATION</b> |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>321,089</b>       |
| Sotumag                                      | 1       | 13 200 000   | 5,080         | 5,730              | 5,730                       | 0,00%           | 12,80%          | 75,636               |
| Magasin General                              | 1       | 15 777 070   | 7,990         | 8,110              | 7,750                       | -4,44%          | -3,00%          | 122,272              |
| Monoprix                                     | 2       | 25 345 736   | 5,140         | 5,000              | 4,860                       | -2,80%          | -5,45%          | 123,180              |
| <i>(Données fournis à titre indicatif)</i>   |         |              |               |                    |                             |                 |                 | <b>25 155,032</b>    |
| source: BVMT                                 |         |              |               |                    |                             |                 |                 |                      |



HORS-SÉRIE

## DES ÉDITIONS EXCEPTIONNELLES

Des thématiques sectorielles



**+ de 20.000**  
exemplaires  
par édition



## *Problématique des terres collectives*

# Est-ce enfin le bout du tunnel ?

**L'événement : en visite inopinée, le week end dernier, dans le gouvernorat de Kebili, le Président Kaïs Saïed, a dépoussiéré un des plus délicats dossiers fonciers auquel le pays était confronté depuis les années 60.**

Dans les faits, il a annoncé l'élaboration prochaine d'un

projet de loi devant résoudre définitivement la problématique des terres collectives.

Cette décision, tant attendue par d'importants pans de la population tunisienne, intervient trois ans après l'affrontement sanglant, au mois de décembre 2020, de deux tribus au sud du pays à cause d'un différend

foncier lié, justement, aux terres collectives.

Les violences, qui ont eu lieu à Ain Skhouna, zone située entre Douz, dans le gouvernorat de Kébili et Béni Khedach, gouvernorat de Médenine, ont opposé les habitants des localités précitées, lesquels ont fait usage de gourdins et de fusils de chasse.

*Bilan : Trois morts, une cinquantaine de blessés, véhicules et exploitations agricoles endommagés.*

Ces incidents, qui ont beaucoup ému les tunisiens, leur ont permis, non seulement, de redécouvrir le visage hideux du tribalisme mais également le degré d'incapacité de l'Etat tunisien à résoudre le problème des terres collectives.

### **Les terres collectives ont été, en 2020, à l'origine d'incidents sanglants**

C'est pourquoi, ayant encore à l'esprit ces événements douloureux qui ont eu lieu durant son mandat, le président est revenu, à l'occasion de sa visite à Douz, sur la question du tribalisme, le qualifiant d'« obsolète » et insistant sur l'impératif « d'en finir avec toutes ses formes ».

Le chef de l'Etat, qui était apparemment en campagne électorale avant l'heure, a mis à profit cette visite pour promouvoir son projet de société, mettant en exergue « l'égalité de tous les citoyens, quelle que soit leur région d'origine ».

Kaïes Saïed a expliqué que la création du Conseil national des régions et des districts vise à permettre à chaque citoyen, où qu'il se trouve en Tunisie, de participer à l'élaboration des

lois nationales, car l'objectif de l'État est d'assurer l'intégration nationale.

“De cette manière, les revendications régionales telles que celles concernant les terres collectives seront prises en compte au niveau national, et soumises à la deuxième Chambre parlementaire pour vote par les députés responsables devant les citoyens”, a noté Kaïes Saïed.

### **Les terres collectives, de quoi s'agit-il ?**

Pour revenir aux terres collectives, plusieurs études ont été menées sur cette problématique foncière. Il nous semble que l'étude la plus exhaustive effectuée à ce sujet a été faite, pour le compte de la FAO, par les éminents chercheurs agricoles : Nouredine Ben Nasr, Ali Abaab et Nouredine Lachhab.

Cette étude, intitulée « Partage des terres collectives et transformation des sociétés et des modes d'occupation et de gestion des espaces au sud est tunisien », nous donne, dans son préambule, une idée succincte des circonstances de l'émergence de ces terres depuis l'accès du pays en 1956 et de leur évolution. On y lit notamment :

« A l'aube de l'Indépendance de la Tunisie, les terres collectives couvraient environ 3 millions

d'hectares, soit près du 1/5ème du territoire national et le 1/3 des terres agricoles. Les terres collectives (des "archs") sont situées, principalement, dans le Centre et le Sud du pays et constituaient les parcours collectifs (communs) des tribus nomades et semi-nomades de la région.

Depuis l'Indépendance du pays, un processus de partage des terres collectives a été lancé et a permis de partager environ 1,3 million d'hectares sur le 1,5 des terres collectives, anciennement exploitées en commun par les pasteurs nomades et semi-nomades, s'est traduit par l'émergence de nouvelles formes d'occupation et de gestion de l'espace.

Ainsi, après des décennies d'apurement foncier, il reste selon l'étude environ 200.000 hectares de terres collectives à partager et 900.000 ha de parcours collectifs à soumettre au régime forestier.

Par-delà ces informations, à priori rassurantes quant à la résolution de la problématique des terres collectives, nous espérons que d'autres problèmes fonciers d'une autre nature seront dépoussiérés et connaîtront le même sort, s'agissant particulièrement de l'accès à la propriété pour les habitants des villes et villages construits sur des terres domaniales.



### *Shrinkflation*

## L'IACE appelle à protéger les consommateurs tunisiens

La Tunisie gagnerait à adopter, d'après l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE), des programmes spécifiques pour renforcer les mécanismes de protection des consommateurs contre une pratique commerciale qui consiste à réduire la taille ou la quantité d'un produit, tout en maintenant ou en augmentant son prix.

Cette pratique appelée "Shrinkflation" ou "contractionflation", est une forme d'inflation qui peut avoir de graves conséquences pour les consommateurs, les entreprises et l'économie dans son ensemble, selon un blog publié sur le site web officiel de l'Institut.

En Tunisie, la taille de certains produits alimentaires, dont le

pain, des fromages, des jus et du beurre, est réduite et leurs prix sont restés les mêmes, sans que les consommateurs en prennent conscience. La pratique n'est pas, néanmoins très répandue comme en Europe ou dans d'autres pays du monde.

A cet effet, les autorités devraient anticiper et mettre en œuvre un cadre réglementaire efficace

exigeant un étiquetage clair et garantir que les consommateurs soient informés de tout changement de taille du produit tout en conservant le même prix, selon l'IACE.

Le calcul de l'indice des prix à la consommation et la mesure de l'inflation, ne tiennent que difficilement compte de ce phénomène particulièrement ardu à circonscrire. Des programmes de sensibilisation des consommateurs et des campagnes ciblées afin d'informer le public sur la perte de poids et sur la manière de la reconnaître, sont recommandées. "Il peut s'agir de collaborer avec des groupes de consommateurs, des médias et des plateformes numériques".

Sur le marché, il est recommandé de mettre en place un système de suivi régulier du marché afin d'identifier les cas potentiels de démarque inconnue.

"En mettant en œuvre ces mesures, la Tunisie peut garantir des pratiques équitables sur le marché, protéger les intérêts des consommateurs et promouvoir une communication ouverte entre les entreprises et les consommateurs", estime l'Institut. Dans le monde, lorsque les dépenses en matières premières d'un produit augmentent, les entreprises réagissent souvent soit en répercutant la hausse des coûts sur les clients par des augmentations de prix, soit en réduisant la taille du produit tout en maintenant le même prix.

Pour les entreprises qui envisagent de réduire la taille de leurs produits, il est essentiel d'assurer une communication transparente avec les consommateurs.

En Europe, un projet de décret a été envoyé à l'UE en janvier 2024, exigeant que les supermarchés informent leurs clients des cas de rétrécissement d'ici le mois de mars. Cette initiative a débuté en septembre 2022, lorsque l'association de défense des consommateurs "Foodwatch" a été la première à alerter les consommateurs sur la contraction des emballages, en citant le populaire "carré de fromage Kiri" comme un produit dont le poids avait diminué de 20 à 18 grammes.



# WMC Le mag



## L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Magazine numérique  
hebdomadaire  
(tous les jeudis)

optimisé pour une lecture sur  
smartphone, tablette et desktop

Diffusion exclusive sur les kiosques numériques  
**TTPresse (+ de 20.000 abonnés)**  
**+ PressReader.com + ePresse.fr**

*L'économie tunisienne à la croisée des chemins*

## Innovation ou stagnation ?



**Pour contrer les contingences actuelles, la Tunisie doit innover dans ses politiques publiques et rénover ses politiques monétaires, c'est la seule façon de retrouver le chemin de la croissance et relancer le processus de développement socio-économique, selon Moktar Lamari, titulaire d'un doctorat**

**en économie (Ph. D) et professeur universitaire au Canada,**

Dans une interview accordée à l'agence TAP, Lamari, expert international et chercheur universitaire en évaluation de programmes, de réglementations et de politiques publiques, estime que « la crise économique qui

secoue le pays est multiforme et multidimensionnelle. Le trésor public est exsangue, la dette n'est plus soutenable et la politique monétaire sacrifie l'investissement sur l'autel d'une lutte erratique contre l'inflation».

«Les files d'attente se multiplient en raison des pénuries dans les produits essentiels. Les produits sont hors de portée du citoyen ordinaire. Les flux migratoires vers l'Europe ne faiblissent pas, plus d'un demi-million de jeunes et moins jeunes ont quitté le pays (surtout irrégulièrement) depuis 2011. Et l'hémorragie concerne, aussi, les médecins et ingénieurs chèrement formés par les taxes des contribuables. En outre, près de 700 000 personnes sont au chômage, plus ou moins de longue durée. Le dinar a perdu la moitié de sa valeur en dix ans».

Et de poursuivre, «la dette est insoutenable, le gouvernement s'endette à des taux d'intérêt élevés (9-13%), pour payer une dette arrivée à échéance. L'investissement est à plat et les infrastructures s'effilochent faute d'argent public pour payer l'entretien».

## **Le développement socio-économique doit être au cœur des préoccupations**

L'économiste pense que le développement socio-économique doit être au cœur des préoccupations. Il faut redonner espoir et mobiliser la société dans son ensemble autour d'un certain nombre d'axes stratégiques articulés en mesures concrètes visant le court terme, mais, aussi, les moyen et long termes, tout en mettant le capital humain au cœur des chantiers à mener.

### «La crise économique qui secoue le pays est multiforme et multidimensionnelle.»

«La santé, l'éducation, les services sociaux, les infrastructures et la sécurité doivent relever des compétences et priorités de l'État. Ce dernier doit se recentrer sur ses missions essentielles, à savoir le bien public, laissant le privé prendre en charge les secteurs de production des biens et services privés et marchands ».

«Il faut moins d'État, mais un meilleur État : efficace, intègre et axé sur les résultats. Et cela requiert un discours économique structuré et courageux du gouvernement et

de ses institutions. Ce discours doit porter sur la rigueur de la gouvernance, laquelle doit contraster avec l'austérité et éviter ses impacts négatifs sur le développement du capital humain et la solidarité sociale ».

### **Cinq passages obligés**

Pour financer le développement et faire redémarrer les moteurs de la croissance, Lamari recommande cinq pistes ou passages obligés. Il s'agit, en premier lieu, de créer un espace budgétaire par la révision de tous les programmes et mesures relevant des responsabilités de l'État et payés par les taxes de contribuables. Il y a des centaines de programmes qui ont perdu avec le temps leur pertinence et leur efficacité.

Il s'agit de faire une revue systématique de tous les grands programmes qui sont coûteux, mais qui ne sont plus dans les priorités et les urgences de l'État. Une démarche d'attrition des effectifs est aussi conseillée, en ne remplaçant, par exemple, qu'un fonctionnaire sur deux qui partent à la retraite. Une économie de 3 à 4 milliards de dinars peut être attendue au terme d'un programme qui s'étend sur 3 ans ou 4 ans. On peut envisager des mesures d'accompagnement pour faciliter une telle attrition.

 **“Il faut moins d'État, mais un meilleur État : efficace, intègre et axé sur les résultats.”**

En deuxième lieu, Lamari souligne la nécessité d'une modernisation de l'État, en introduisant les meilleures pratiques de gouvernance à travers une planification stratégique systématique dans toutes les administrations pour mobiliser les fonctionnaires, une institutionnalisation de l'évaluation et de la performance des établissements et des programmes publics et une reddition de compte annuelle pour mesurer les résultats et accomplissements des gestionnaires. Le recrutement et la promotion au mérite doivent retrouver leur place dans l'administration publique.

La troisième piste recommandée est une réconciliation avec les bailleurs de fonds internationaux pour mobiliser les capitaux et retrouver la confiance des investisseurs et prêteurs étrangers. Dans les prochains mois, la Tunisie peut se réconcilier avec le FMI, moyennant l'élaboration d'une démarche alternative, convaincante et structurée, introduisant notamment les éléments



## Prêts sans intérêt

Les personnes souhaitant bénéficier de crédits sans intérêts dans le cadre du programme de financement des catégories défavorisées et à faible revenu prévu par la loi de finances de 2024, peuvent désormais soumettre leurs demandes à travers une nouvelle plateforme en ligne, a annoncé vendredi la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS).

La BTS rappelle que le lancement de cette plateforme en ligne s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances de 2024 qui prévoit la création d'une ligne de financement dotée de 20 millions de dinars provenant des ressources du Fonds national pour l'emploi.

L'objectif étant de stimuler l'autonomisation économique des catégories défavorisées et à faible revenu. Cette enveloppe sera consacrée à l'octroi de prêts sans intérêts, ne dépassant pas 10 000 dinars par prêt.

Ces fonds seront alloués pour soutenir des activités économiques dans tous les domaines, et ce, sur une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. La période de remboursement maximale est fixée à 6 ans, dont une année de grâce.

précédemment cités. La Tunisie ne peut pas rester isolée et boycottée par les bailleurs de fonds internationaux", selon l'universitaire.

Lamari considère, par ailleurs, qu'une nouvelle politique monétaire est requise. Celle-ci doit faire sortir la Banque centrale de Tunisie de son allégeance à l'orthodoxie monétariste, en adoptant un taux d'intérêt abordable, lequel doit rapidement converger vers celui des pays voisins (Maroc, Algérie...). C'est cette mesure qui va donner un coup de fouet à l'investissement productif.

"La Tunisie doit retrouver son élan naturel en matière d'investissement (25% du PIB), en mobilisant l'épargne et en l'orientant vers la production, plutôt que vers la consommation improductive (et les salaires). C'est faisable, moyennant plus d'innovation, de courage et de clairvoyance au sein du Conseil d'administration de la Banque centrale".

«La Tunisie a un potentiel de croissance de 5 à 6%, mais cela ne se fera pas sans alliance et sans financement.»

L'économiste plaide, en dernier lieu, pour la création de nouvelles alliances avec des pays amis et partenaires. "Une fois, la réconciliation faite avec le FMI, plusieurs pays émergents et autres européens, peuvent venir en aide à la Tunisie pour revitaliser son développement dans toutes les régions et tous les secteurs avec des taux d'intérêt abordables et permettant la rentabilisation des investissements, et surtout la création de l'emploi.

«Les deux millions de Tunisiens expatriés peuvent être d'un grand secours.»

La Tunisie a un potentiel de croissance de 5 à 6 % facilement, mais cela ne se fera pas sans alliance et sans financement. Les deux millions de Tunisiens expatriés peuvent être d'un grand secours. Ils ont les moyens et de l'épargne thésaurisée en grande partie, ou investie dans le foncier, plutôt que dans les secteurs productifs, technologiques et à haute valeur ajoutée pour le PIB et pour la création de centaines de milliers d'emplois bien rémunéré".



## La plateforme tunisienne Elbirou Art Gallery accueillera des artistes en résidence

La plateforme culturelle tunisienne, "Elbirou Art Gallery", située dans la ville de Sousse, est parmi 114 résidences sélectionnées dans le cadre du deuxième appel à candidatures Culture Moves Europe du programme Europe Creative. "Pour la

première fois, les projets de résidence de Culture Moves Europe auront lieu en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en Tunisie", peut-on lire dans le communiqué, publié le jeudi 28 mars, sur le site d'Europe Creative.

Elbirou Art Gallery figure dans la liste des hôtes de résidence dans le secteur des arts visuels qui comprend 35 organisations de divers pays du programme Europe Creative. Inaugurée en décembre 2015, Elbirou Art Gallery est une plateforme culturelle indépendante

d'échanges internationaux et de soutien aux jeunes artistes émergents. Depuis mai 2022, Ibirou Art Residency met à disposition un espace d'accueil pour des résidences artistiques à Sousse.

Les hôtes sélectionnés ont jusqu'au 15 juin pour confirmer les noms des artistes qu'ils invitent, et les premiers projets pourraient commencer dès le début du mois d'avril. Pour les artistes intéressés à participer à ces projets, des sessions de mise en relation avec les organisations d'accueil seront organisées en ligne les 5 et 12 avril.

Plus de 1,8 million d'euros de subventions pour les 114 projets sélectionnés dans le cadre du deuxième appel à candidatures de Culture Moves Europe. 114 organisations culturelles ont été sélectionnées dans le cadre du deuxième appel à candidatures pour des résidences qui s'est clôturé le 16 janvier 2024. Le montant total estimé de la subvention est de plus de 1,8 million d'euros avec une subvention individuelle par projet en fonction de sa durée (entre 22 et 299 jours) et du nombre d'artistes invités.

Les projets sélectionnés prévoient d'accueillir 449 artistes et professionnels de la culture provenant de différents

pays d'Europe créative, qui seront sélectionnés lors de la deuxième phase de la procédure. Ces projets de résidence se dérouleront dans 35 pays d'Europe créative, dont un en Martinique, l'une des régions ultrapériphériques de l'UE.

Les arts visuels, la musique et les arts de la scène sont les secteurs où le plus de projets ont été sélectionnés. Le patrimoine culturel, le design et le design de mode, la littérature et l'architecture représentent un peu plus de 30 % des projets sélectionnés.

Environ 65% des hôtes ont indiqué que leur hébergement et leurs locaux sont accessibles aux artistes et aux professionnels de la culture en situation de handicap. Pour 95% des entités d'accueil, c'est la première fois qu'elles reçoivent le soutien de l'action de résidence Culture Moves Europe.

Europe Créative est le programme-cadre de la Commission européenne visant à soutenir les secteurs de la culture et de l'audiovisuel. Ce programme auquel la Tunisie a adhéré en juillet 2017 est dédié à 41 pays dont 13 pays non membre de l'UE.

Le Desk Europe Créative Tunisie assure la gestion de

ce programme en Tunisie, sous l'égide du ministère des Affaires culturelles. Il propose un accompagnement aux créateurs dans leur démarche et les aidera à trouver des partenaires pour leurs projets de coopération.

Les appels à candidatures pour tous les secteurs couverts par Culture Moves Europe sont ouverts chaque année entre l'automne et le printemps. Le troisième appel à candidatures pour des résidences d'accueil de Culture Moves Europe est ouvert jusqu'au 15 mai 2024.

Culture Moves Europe offre des bourses de mobilité aux artistes et aux professionnels de la culture dans les pays d'Europe créative. Il couvre les secteurs de l'architecture, du patrimoine culturel, du design et du design de mode, de la littérature, de la musique, des arts de la scène et des arts visuels.

Doté d'un budget de 21 millions d'euros, Culture Moves Europe offre des bourses de mobilité à environ 7 000 artistes, professionnels de la culture et organisations d'accueil entre 2022 et 2025. Financé par le programme Europe créative de l'Union européenne, Culture Moves Europe est mis en œuvre par le Goethe-Institut.

# RADIO DIASPORA TUNISIA

*the voices of  
the diaspora*



in partnership with







## Après la révolution de la dignité, sommes-nous à l'ère de la prospérité de la mendicité ?

**Entre 10 et 20, c'est la moyenne des mendiants qui croisent notre route en une journée. Ce sont des femmes et des hommes dans la force de l'âge, des vieilles personnes, des enfants, et ces dernières années des subsahariens en grand nombre et des Syriens, ceux et celles qui ont**

**quitté leur pays après avoir participé à sa dislocation par les mercenaires aux ordres des décideurs destructeurs du monde.**

La mendicité, pour la plupart frontale, est souvent customisée par différentes pratiques ou prétextes.

Vous vous arrêtez devant une pharmacie et voilà que l'on vous apostrophe, une ordonnance médicale en main, "s'il vous plaît, je n'ai pas de quoi acheter des médicaments" et comme par hasard, ce sont toujours des maladies chroniques et handicapantes !

Vous sortez d'un laboratoire médical et on vous hèle, quelquefois tenant un enfant dans les bras ou par la main : "mon fils n'a pas de quoi faire des analyses". Vous vous arrêtez devant un distributeur de billets et l'on vient à votre rencontre : "je n'ai pas de quoi prendre un billet de bus, de métro ou de train pour rentrer chez moi".

Si vous sortez d'une grande surface, c'est : " je n'ai pas de quoi acheter un pain", le "mes enfants n'ont pas de cahiers" est l'attaque juste quand vous sortez d'une librairie.

On peut compter les accroches pour les approches par centaines, les lieux, les postures sont bien étudiées et il est de plus en plus certain qu'on ne peut pas évincer les "interpellations des mendiants".

👉 «La mendicité est devenue omniprésente en Tunisie, avec des pratiques et prétextes de plus en plus élaborés.»

Ils sont omniprésents, ils sont partout, dans les rond points, dans les croisements, à côté des feux rouges ou des stops, sur le bas-côté des routes et vous pouvez échapper à la vigilance d'un agent de police qui procède à un contrôle de routine mais pas

à messieurs dames les mendiants ! Ils feignent des infirmités, se font accompagner par des enfants ou des bébés qui souvent sont loués à la journée !

👉 «La loi interdit la mendicité, mais elle est rarement appliquée, laissant les réseaux de malfaiteurs prospérer.»

S'ils ne vous demandent pas directement de l'argent, ils feront tout pour vous faire acheter des paquets de mouchoirs et autres gadgets ou nettoieront de force votre pare-brise. Ils sont devenus comme la mort, on ne peut les fuir !

Et tout ce beau monde (sic) s'adonnant à l'activité très juteuse appelée mendicité évolue en toute quiétude devant les agents de l'ordre comme si ses acteurs sont des opérateurs patentés auxquels manquerait juste un rappel à l'ordre des services des impôts pour s'acquitter des devoirs fiscaux...

Par la loi qu'on tient à appliquer dans le cadre du rétablissement de l'autorité de l'Etat, la mendicité est pourtant interdite. L'article 171 (Nouveau) du code pénal puni de 6 mois de prison : " **Celui qui simule des infirmités ou des plaies dans le but d'obtenir l'aumône... Celui qui emploie**

**à la mendicité un enfant âgé de moins de dix-huit ans. La peine sera portée au double si cet emploi se fait sous forme de groupes organisés."**\*

Ridha Karouida, président de l'Association de défense des droits de l'Homme et de l'information a révélé au mois d'avril 2023 qu'environ 4 mille mendiants dont 600 enfants opèrent dans le Grand Tunis et que 60% parmi eux sont des femmes accompagnées d'enfants. Il a également affirmé que la mendicité est organisée en réseaux et que 15% seulement sont poussés par la pauvreté. M. Ridha a cité les nationaux et les internationaux alors ? Combien sont-ils ?

👉 «Environ 4 000 mendiants opèrent dans le Grand Tunis, dont 60% sont des femmes accompagnées d'enfants.»  
- Ridha Karouida

Cet état de choses, n'inquiète-t-il pas outre mesure les autorités publiques ? Ne les interpelle-t-il pas quant au rôle basique de l'Etat qui consiste à imposer le respect de la loi et à sévir contre les associations de malfaiteurs conduisant les affaires dans la nouvelle activité prospère qu'est la mendicité ? N'engage-t-il pas leurs responsabilités dans la

protection des enfants mineurs ? Ne les préoccupe-t-il pas quant à l'image de la Tunisie, berceau de la révolution de la dignité ? (Resic) !

**«Garantir à chacun une vie digne est une mission essentielle de l'État. Lutter contre la mendicité en fait partie.»**

Mais...Faut-il être bête ! L'Etat a la tête ailleurs ! Lui-même planche sur la recherche de fonds pour renflouer ses caisses ! Bien sûr dans la dignité et dans le respect d'un leitmotiv : pas touche à la

souveraineté !!!

Mais comme la dignité d'un Etat dépend aussi de celle de ses "sujets", oups de ses "citoyens", il va peut-être falloir que notre cher Etat ne se fasse pas spolier de l'un de ses rôles les plus importants : celui social, au profit des autres qu'il s'agisse des associations qui doivent continuer sur leurs actions caritatives mais dans des proportions acceptables ou des États frères et amis. (Re-re-sic).

Garantir à chacun une vie digne, n'est-ce pas là, une des missions essentielles de l'Etat ? Assurer un minimum vital à tous, réduire la pauvreté, renforcer les institutions

et les mécanismes destinés à protéger les individus contre les risques sociaux, assister les personnes en difficultés n'est-ce pas là des attributions revenant à l'Etat ?

Prendre des mesures et sévir contre les mafias organisées de la mendicité, n'est ce pas là le rôle de l'Etat ?

*Devons-nous à chaque fois rappeler à notre État ce qu'un Etat doit faire pour assurer un minimum de dignité à ses protégés et éviter que la "révolution" de la dignité n'engendre pas la prospérité de la mendicité ?*

Amel Belhadj Ali



# KIOSQUE



## LeMag n°105

- Budget 2023 : Le gouvernement Bouden propose des mesures urgentes à prendre
- «Le décret présidentiel sur la réconciliation pénale est inapplicable», affirme Faouzi Abderrahmane
- Fuite des cerveaux tunisiens
- Les beignets de Ghomrassen au patrimoine mondial de l'Unesco?



## LeMag n°101

- IDE : Forte augmentation des investissements étrangers
- Impact de la dévaluation du dinar sur les entreprises publiques
- De l'air pour ne plus avoir soif à l'école
- La nouvelle Golf 8 en Tunisie



## LeMag n°99

- Guerre en Ukraine : L'onde de choc économique sur la Tunisie
- Pas de réduction du déficit énergétique et des prix de l'électricité sans énergies renouvelables
- Suppression des autorisations pour 12 activités économiques
- «El Hadhra» de Fadhel Jaziri : Transe au cœur de la Cité



## LeMag n°91

- Risque Tunisie : Fortes pressions sociales et internationales
- Les exportations du jean tunisien aux USA ont bondi de 69% en 2021
- 1,5 million de Tunisiens auraient payé 570 MDT de pot-de-vin en 2020
- «Yallaa» ou la découverte des joies de la création avec Rania Werda



## LeMag n°85

- Marché financier 2021 : Quel bilan ?
- Loi de finances 2022 : Les sociétés de Commerce International en colère
- Loi de Finances 2022 : Créances fiscales, réduction des pénalités et facilités de paiements
- Récit d'une aventure artistique de Rached Zarrai Miladi



## LeMag n°79

- Recouvrement : Un frein à la pérennité de l'entreprise
- Re\*Connect, promouvoir les femmes évoluant dans l'IT
- Marché de l'automobile: Des immatriculations en légère baisse en octobre
- La Tunisie n'a pas besoin du FMI pour financer son économie

LES FORFAITS INTERNET

# ONE CONNECT

POUR UNE GESTION FLEXIBLE ET  
MAITRISÉE DE VOTRE FLOTTE MOBILE

Retrouvez les solutions Business de TT  
sur [businessstawa.tn](https://businessstawa.tn)



1288

# Kia EV6. 100% électrique.



Movement that inspires

CITY CARS S.A/ CONCESSIONNAIRE Kia / 31, Rue des Usines ZI la Goulette-Kram/Tél : (216) 36 406 200.

Rejoignez nous sur nos pages :

